



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 16 / 01 / 2025

Dossier complet le : 16 / 01 / 2025

N° d'enregistrement : 2024-8488

1 Intitulé du projet

Projet de renouvellement urbain (NPNRU quartier Argentine) - Aménagements de voiries et paysagers : 8 mai 45 / Bourgogne / Av. Moulin / Rue de Savoie

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Commune de Beauvais

Raison sociale

Collectivité territoriale

N° SIRET

2 1 6 0 0 0 5 6 2 0 0 0 1 9

Type de société (SA, SCI...)

Commune

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

PIA

☒ Monsieur

Prénom(s)

Franck

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement. b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha	Réaménagement d'espaces publics en zone urbaine (Quartier prioritaire de la Ville) Le projet s'inscrit sur un terrain d'assiette de 5,1ha.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en une réhabilitation d'espaces publics dans le quartier Argentine intégrant une partie de l'avenue du 8 mai 1945 dont le parvis du collège, l'avenue de Bourgogne, la rue de Savoie, une partie de l'avenue Jean Moulin, la rue du Languedoc et la rue des Vosges.

La requalification de ces espaces publics consistent en :

- la création de sites propres afin de sécuriser les itinéraires piétons et cycles, fluidifier les différents type de mobilité et améliorer la desserte du quartier par les transports en commun, notamment en reliant les équipements publics et espaces de centralité,
- une réorganisation des espaces de stationnement (avec maintien du nombre de places) pour permettre de libérer les emprises de voirie,
- la création d'une coulée verte dans la continuité du parc Joséphine Baker, comme véritable trame verte
- la désimperméabilisation des sols par la création de stationnement perméables et de noues d'infiltration,
- la création d'espaces publics accessibles aux PMR et sécurisés,
- un renforcement de la trame paysagère, sur les avenues principales et les espaces de stationnement, avec un choix raisonné des espèces végétales résistantes aux évolutions climatiques et renforçant la biodiversité,
- la réduction des îlots de chaleur.

4.2 Objectifs du projet

Conçu dans les années 60 et 70, sur une superficie de 40 hectares, le quartier Argentine s'est construit sur les hauteurs et est visible depuis toute la ville. Avec le temps, le vieillissement du quartier rend nécessaire une intervention de rénovation pour améliorer le cadre de vie existant (logements et services publics, espaces publics, ...).

Le projet, soutenu par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, vise une grande modernisation du quartier et une meilleure connexion aux autres secteurs de la ville.

Ainsi, l'objectif poursuivi est le désenclavement du quartier par une meilleure intégration urbaine dans la ville, une amélioration de la qualité de vie dans le quartier et une prise en compte des enjeux de renouvellement urbain plus durable, en :

- réorganisant les circulations ;
- réaménageant les axes structurants ;
- renforçant les mobilités douces.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux sur le périmètre projet concerneront les transformations de l'espace public (interventions sur voiries et parvis, modification du stationnement).

Ainsi les principaux travaux prévus sont les suivants :

- réfection voiries, trottoirs, requalification de voiries en cheminements mobilité douce, changement de revêtement ...
- démolition de certains revêtements de voirie, trottoirs, murets, mobiliers ...
- dévoiement de réseaux,
- désimperméabilisation d'espaces artificialisés au profit de surfaces perméables,
- remise à niveau des émergences (regards, tampons, avaloirs),
- abattage de 6 arbres, compensés par un ratio de 1 arbre abattu pour 3 arbres replantés,
- plantation de 18 arbres de moyen développement, plantation de 33 arbres de grand développement, plantations de haies et espaces enherbés,
- rénovation de l'éclairage urbain.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le périmètre du projet se décompose en 3 zones :

1.Parvis 8 mai 45

L'allée de desserte du parking actuelle est convertie en site propre pour le passage des bus.

Le nombre de places de stationnements est réduit au profit d'une revégétalisation réversible en cas d'augmentation des besoins.

Le parvis du collège est revégétalisé à partir des implantations végétales existantes qui sont agrandies.

2.Bourgogne

La mobilité sur l'avenue de Bourgogne est repensée : cheminement piéton protégé, double piste cyclable séparée, double sens bus et voiture, suppression du stationnement longitudinal.

Des plantations qualitatives accompagnent les mobilités douces, assurant le confort de l'axe Nord Sud du Parc Baker au Collège et services au nord.

3. Création d'une coulée verte à la végétalisation renforcée apportant un îlot de fraîcheur dans le quartier.

4. L'avenue Jean Moulin est optimisée au profit des mobilités douces : double piste cyclables protégée, entrées et sorties parkings rationalisées pour éviter la segmentation des cheminements piétons, une nouvelle poche de stationnements concentre l'offre réduite sur l'avenue de Bourgogne en proximité de la centralité.

L'aménagement d'une coulée verte est prévu en pied des résidences A7 et A8 . Elle constitue un maillage alternatif dédié aux mobilités douces qui relie les espaces verts et les équipements.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration préalable au titre du code de l'environnement pour autoriser l'abattage des arbres

Dossier de déclaration loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie globale de l'opération	5,1 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : Beauvais

Code postal : 6 0 0 0 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 2 ° 0 5 ' 5 4 " E Lat. : 4 9 ° 2 6 ' 1 7 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Communes traversées :

Beauvais (60)

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Beauvais (PLUi-HM de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis en cours d'élaboration)
Zonages concernés : UCb, URUb (correspondant au NPNRU Argentine et Saint-Lucien)

ⁱ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Sans objet.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Site le plus proche situé à 2,4 km : ZNIEFF de type 1 "Pelouse du Mont aux lièvres à Beauvais" (220014328)
En zone de montagne ?	☐	☒	Sans objet.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Sans objet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Sans objet.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Parc naturel régional "Oise - Pays de France" situé à environ 30 km.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	PPBE de Beauvais, approuvé le 28 mai 2015. Le projet est situé hors de la zone d'exposition au bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Sans objet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Sans objet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune est concernée par le Plan de Prévention des Risques Inondation de la vallée du Thérain aval, section Beauvais, Montataire, approuvé le 13/10/2005. Néanmoins, le périmètre projet est hors zonage réglementaire du PPRI.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	Sans objet.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Aucun site pollué ou potentiellement pollué, aucun ancien site industriel ou activité de service Néanmoins, 1 ancien site industriel ou activité de service est recensé à moins de 500 m.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Sans objet.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Sans objet.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Sans objet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site le plus proche est situé à environ 2,5 km : ZSC "Réseaux de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis)" (FR2200369)
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classé le plus proche se situe à environ 1,7 km. Il s'agit de la place de l'Hôtel de Ville de Beauvais.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Sans objet.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun rabattement de nappe n'est prévu dans le cadre du projet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet ne prévoit pas de terrassement. Le projet prévoit des interventions sur les espaces publics. Il n'engendrera pas de démolition.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Sans objet.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Sans objet.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet respectera les articles URU4 et UC4 du PLU : 4.1. "Toute construction ou installation nouvelle doit être raccordée au réseau public de distribution d'eau potable." / 4.2. "Toute construction ou installation nouvelle doit être raccordée au réseau public d'assainissement, en respectant ses caractéristiques." / 4.3. " [...] toute opération d'aménagement, d'urbanisation ou de construction est assujettie à une maîtrise des rejets d'eaux pluviales en privilégiant au maximum l'infiltration."
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le diagnostic écologique (synthèse en annexe 7) a permis de conclure en l'absence d'impacts résiduels significatifs sur la faune et la flore protégées et ou menacées. Le quartier ne représente pas non plus un intérêt comme zone de haltes migratoires ou d'hivernage pour les oiseaux. Il ne s'intègre dans aucun réservoir de biodiversité, corridors biologiques ou zonages d'intérêt ou de protection du patrimoine naturel.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet s'inscrit dans la commune de Beauvais, dans un tissu urbain fortement anthropisé. Il n'engendre aucune consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature à engendrer des risques technologiques. Aucune ICPE n'est située dans le périmètre projet ou à proximité direct. Le périmètre projet n'intercepte pas de canalisation dangereuse. Le périmètre projet n'est pas concerné par des sites pollués ou potentiellement pollués connus.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet n'est pas de nature à engendrer des risques naturels. Il n'est pas concerné par le zonage réglementaire du PPRI. Le projet est néanmoins concerné par le risque retrait-gonflement des argiles (exposition modérée). Aucun autre risque mouvement de terrain ne concerne le périmètre projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature à engendrer des risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Durant la phase de travaux, le projet engendrera des circulations de camions et des modifications d'itinéraires routiers. Durant la phase exploitation, le projet prévoit une modification du plan de circulation (mobilités douces favorisées, circulation bus maintenues).
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le projet engendrera des nuisances sonores durant les travaux. Des mesures seront prises pour limiter les émissions sonores.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Sans objet.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	Les travaux pourront engendrer des nuisances olfactives. Des mesures seront prises pour limiter ces nuisances.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Sans objet.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Sans objet.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Sans objet.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les émissions lumineuses supplémentaires engendrées par le projet seront nulles ou quasi-nulles compte-tenu que le périmètre projet se situe d'ores et déjà dans un contexte urbain fortement éclairé.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le périmètre du projet se situe d'ores et déjà dans un contexte urbain fortement éclairé.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Sans objet.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le projet respectera les articles URU4 et UC4 du PLU : 4.3. " [...] toute opération d'aménagement, d'urbanisation ou de construction est assujettie à une maîtrise des rejets d'eaux pluviales en privilégiant au maximum l'infiltration."
	Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le rejet se fera au milieu naturel sur la base des éléments de l'étude hydraulique qui sera conduite en phase AVP.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le projet respectera les articles URU4 et UC4 du PLU : 4.2. "Toute construction ou installation nouvelle doit être raccordée au réseau public d'assainissement, en respectant ses caractéristiques."
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les travaux engendreront la production de déchets de chantier, qui seront traités à minima selon les réglementations en vigueur. Des mesures concernant le tri des déchets, le traitement et le suivi seront mises en oeuvre durant la phase chantier.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le périmètre du projet ne se situe pas dans un périmètre de protection de patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager. Le projet n'est pas de nature à porter atteinte au patrimoine.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet ne prévoit pas de modification des activités humaines ou de l'occupation des sols.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Non, en raison de l'absence de liens fonctionnels entre le projet de requalification du parvis du 8 mai 45, l'avenue de Bourgogne et la création de la coulée verte, ciblées par la présente demande et les autres projets de requalifications de logements, d'équipements ou d'espaces publics prévus dans le quartier.

La réalisation et mise en oeuvre des uns n'est pas conditionnée - ni techniquement, ni temporellement, ni spatialement - par la réalisation des autres projets (comme l'extension de la médiathèque, la requalification de la polarité commerciale, les réhabilitations et déconstructions de logements, la création d'une salle des fêtes...).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Une synthèse écologique et une analyse phytosanitaire des 6 arbres abattus ont été réalisées et annexées au présent CERFA (annexe 7).

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet consiste en la requalification d'espaces publics en milieu urbain. Ainsi, les impacts du projet sur l'environnement seront limités.

La phase travaux pourra engendrer des nuisances (sonores, visuelles, émissions de poussières, itinéraires piétons/cycles/routiers/bus modifiés...). Des mesures seront mises en œuvre afin de réduire ces nuisances (communication régulière, palissades, arrosage des emprises chantier, etc.).

L'abattage des 6 arbres sera réalisé hors période de nidification de l'avifaune (entre mi-octobre et mi-février).

En phase exploitation, les incidences négatives du projet seront limitées. Le projet a pour objectif la requalification des espaces publics et permettra de favoriser les mobilités douces (création de pistes cyclables et de cheminements piétons lisibles et sécurisés, stationnement automobile réduit).

De plus, le projet prévoit la mise en place de revêtements perméables permettant l'infiltration des eaux de pluie : pavement perméable sur les zones de stationnement (pavés à joints gazon), cheminements piétons en stabilisé et cheminements carrossables enherbés.

Le projet prévoit également la création d'une coulée verte, avec une végétalisation en 3 strates : plantation de massifs d'arbustes, lisière de fruitiers et d'arbres de grands développements et prairie extensive en pied d'arbre. 18 arbres de moyen développement et 33 arbres de grand développement sont prévus à la plantation dans le cadre du projet.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale, notamment au regard de la faiblesse des impacts du projet sur l'environnement - en particulier naturel - dans un quartier d'urbanisation dense, faisant l'objet d'un programme de rénovation urbaine visant à renforcer la sécurisation des espaces et l'attractivité du quartier, et au bénéfice de son habitabilité.

En effet, la synthèse écologique ainsi que l'analyse phytosanitaire des arbres abattus annexées indiquent que les enjeux faune/flore ont été évalués et que l'on peut conclure à l'absence d'impacts résiduels significatifs. L'abattage des arbres sera immédiatement compensé avec un ratio de 1 pour 3 tandis que les choix d'aménagement participeront de la désimperméabilisation des sols, de l'amélioration des modes de déplacement et du renforcement de la biodiversité avec la création de la coulée verte et de choix des essences végétales à venir.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Synthèse écologique dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU Argentine) – Aménagements de voiries et paysagers : 8 mai 45 / Bourgogne / Av. Moulin / Rue de Savoie	☒
2	Pré-diagnostic phytosanitaire des arbres abattus	☒
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom PIA

Prénom Franck

Qualité du signataire Maire

À Beauvais

Fait le 1 / 3 / 1 / 1 / 2 / 0 / 2 / 4



Signature du (des) demandeur(s)

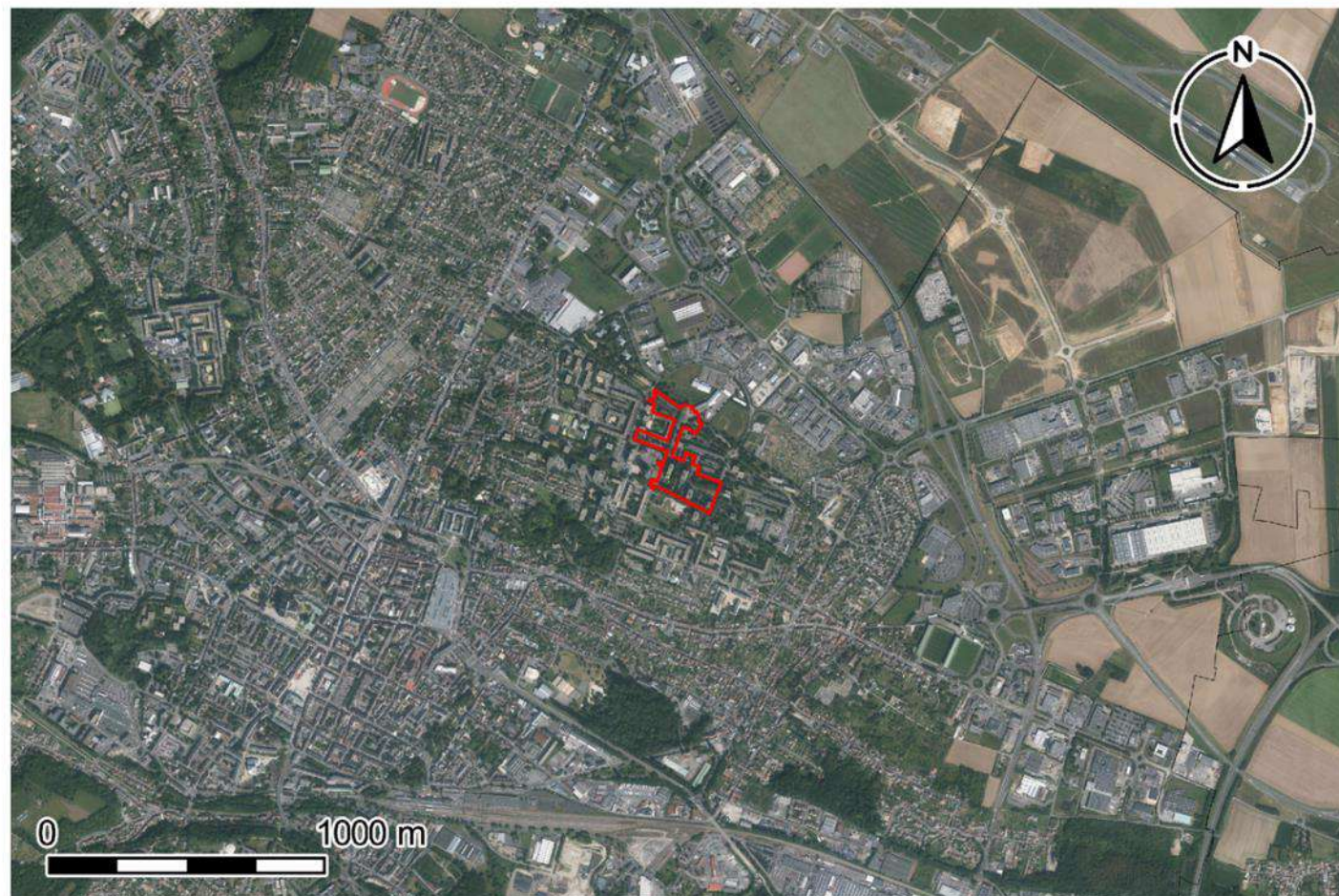


Annexe 2 : Plan de situation (échelle : 1/25 000)



Plan de situation

Date d'impression : 22/07/2024
17:47:06



 Périmètre projet

Projection : RGF93 - Lambert 93



Service producteur : DDT de l'Oise

Données ©MTES

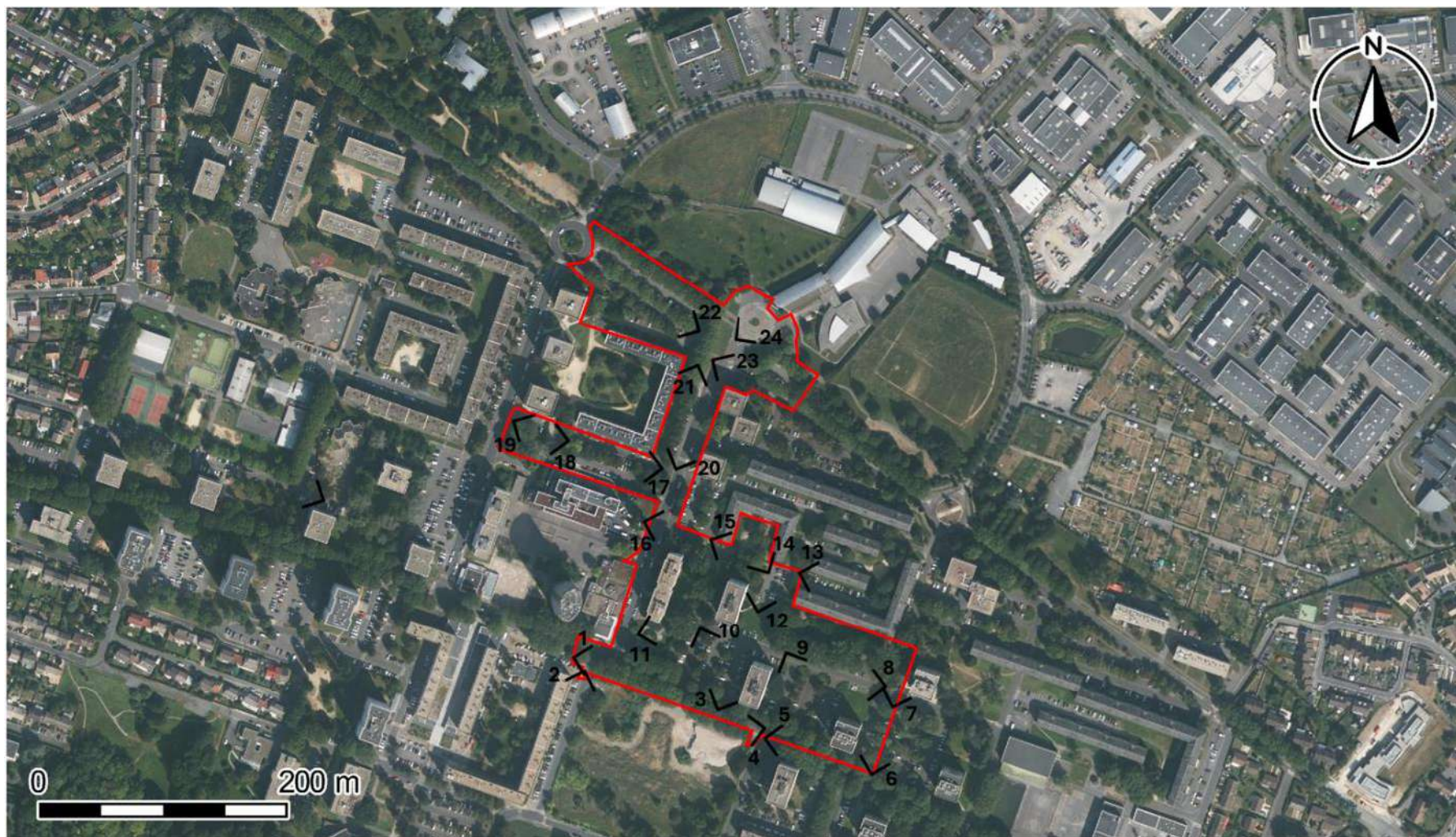
Projet de renouvellement urbain (NPNRU quartier Argentine)

Aménagements de voiries et paysagers : 8 mai 45 / Bourgogne / Av. Moulin / Rue de Savoie

Annexe 3 : Photographies du site d'implantation

Planche photographique

Date d'impression : 19/08/2024
10:38:42



Service producteur : DDT de l'Oise

Données © MTES

Projet de renouvellement urbain (NPNRU quartier Argentine)

Aménagements de voiries et paysagers : 8 mai 45 / Bourgogne / Av. Moulin / Rue de Savoie



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



13



14



15



16



17



18



19



20



21



22



23

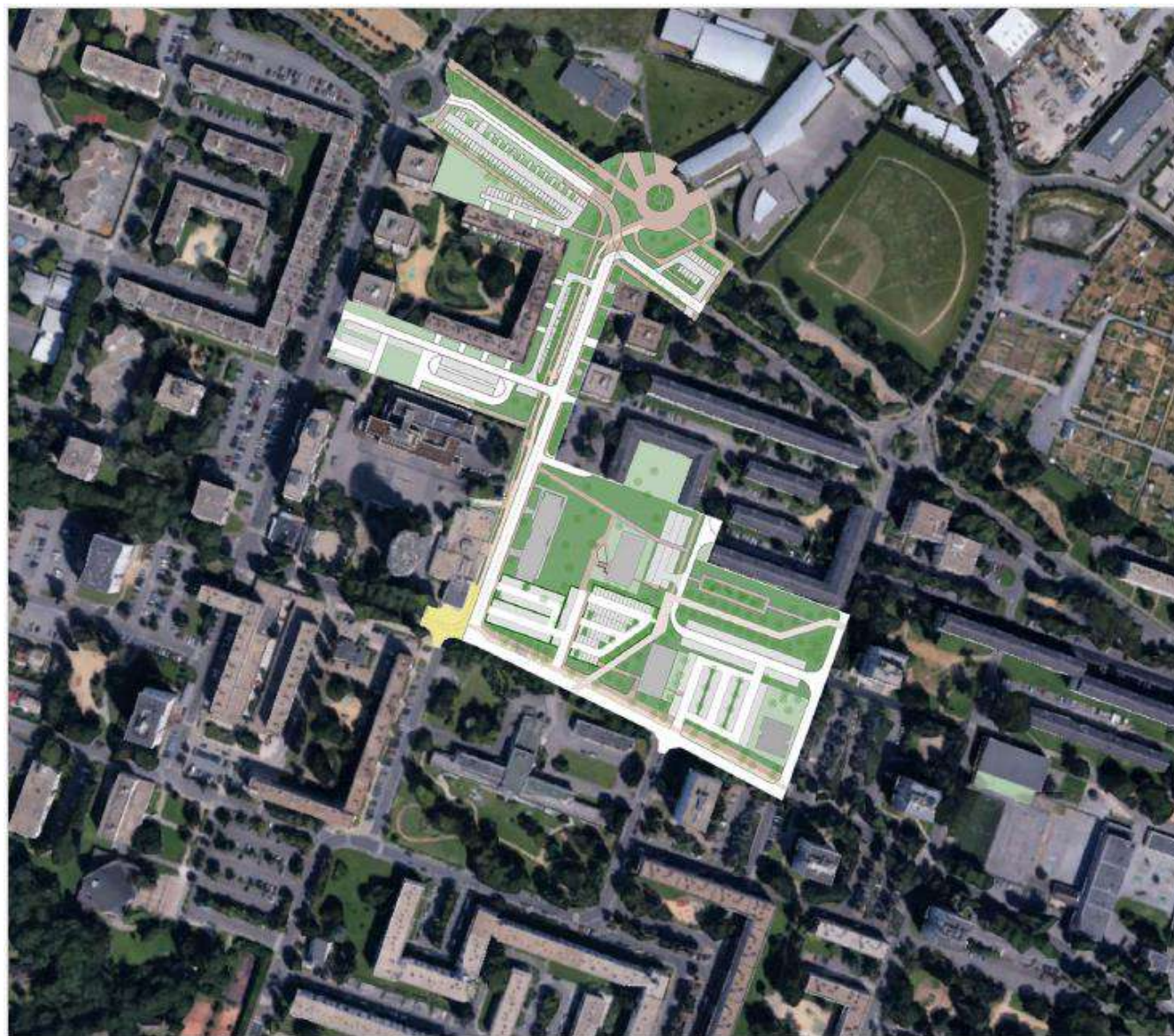


24

Source des photographies : Egis, 2024

Projet de renouvellement urbain (NPNRU quartier Argentine)
Aménagements de voiries et paysagers : 8 mai 45 / Bourgogne / Av. Moulin / Rue de Savoie

Annexe 4 : Plan prévisionnel du projet et orientations



NPNRU ARGENTINE
BEAUVAIS
8 mai 45 - Avenues de
Bourgogne et J. Moulin



Source : JDL, 2024

Projet de renouvellement urbain (NPNRU quartier Argentine)
Aménagements de voiries et paysagers : 8 mai 45 / Bourgogne / Av. Moulin / Rue de Savoie

Projet de renouvellement urbain (NPNRU quartier Argentine)

Aménagements de voiries et paysagers : 8 mai 45 / Bourgogne / Av. Moulin / Rue de Savoie

Le projet vise une grande modernisation du quartier et son désenclavement par une meilleure intégration urbain, avec pour ambition :

- une réhabilitation des espaces publics (parvis du 8 mai 45, avenue de Bourgogne, avenue Jean Moulin) du quartier Argentine à Beauvais afin notamment de permettre de distinguer et fluidifier les différents types de mobilités.
- Une amélioration des itinéraires piétons et cyclistes et la création d'un site propre pour le passage des transports en commun sur l'avenue du 8 mai 45 reliant la centralité du quartier au sud-ouest (commerces, services administratifs et équipements culturels) et équipements majeurs au nord (collège et salle socio-culturelles).
- La redistribution des flux est accompagnée d'une intervention paysagère qualitative marquant les avenues de Bourgogne et Jean Moulin comme des axes nord-sud et est- ouest majeurs du quartier.

Le projet faisant l'objet du présent dossier d'étude au cas par cas se déploie sur une surface d'assiette de 5.1 hectares comprenant approximativement 0.3 hectares de surface bâti, 2.8 hectares d'espaces artificialisés (voirie, pistes cyclables...) et 2 hectares d'espaces verts (pelouses, linéaires arborés, rond-point végétalisé...).



Outre le respect des règles du PLUi et le respect de la réglementation environnementales, les engagements environnementaux pris par la collectivité à l'échelle du projet sont :

Gestion de l'eau et désimperméabilisation

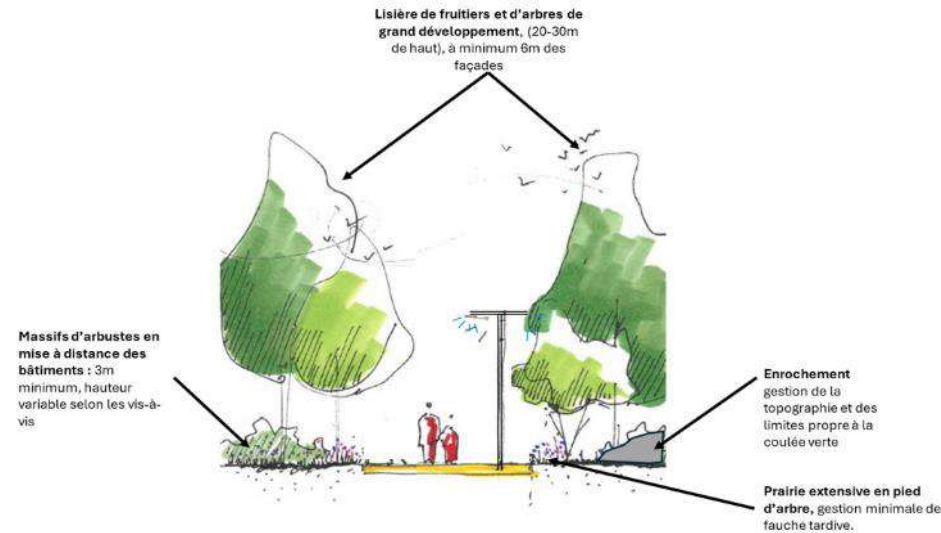
- Gestion eau par des principes de noues où les réseaux le permettent ;
- Désimperméabilisations (augmentation des surfaces enherbées, rénovation des stationnements existants avec mise en place d'un revêtement perméable (pavés simples enherbés) sur les places de stationnement, etc.)

Préservation du milieu naturel, valorisation et optimisation des espaces verts

- Préservation du milieu naturel : Un diagnostic écologie et un diagnostic phytosanitaire ont été menés sur le périmètre du projet, la synthèse est jointe en annexe 7.
La préservation des arbres au maximum s'est imposée au projet, les 6 arbres identifiés au stade des ESQ sont abattus pour des raisons d'emplacement sur des futurs cheminements (abattage hors période de nidification).
Les arbres abattus seront compensés par la plantation de 18 arbres de moyen développement, le projet prévoit également la plantation de 33 arbres de grand développement, ainsi que des plantations de haies et des espaces enherbés.
- Revégétalisation du quartier via :
 - Plantations qualitatives sur l'avenue de Bourgogne : cheminement piéton arboré et entourés par des bandes végétalisées denses et réaligement d'arbre au cas par cas ;
 - Revégétalisation réversible du parvis du 8 mai 45 ;



- Coulée verte au pied des résidences A7 et A8 : la Coulée verte est un cheminement continu, identifiable par ses plantations et ses aménagements.



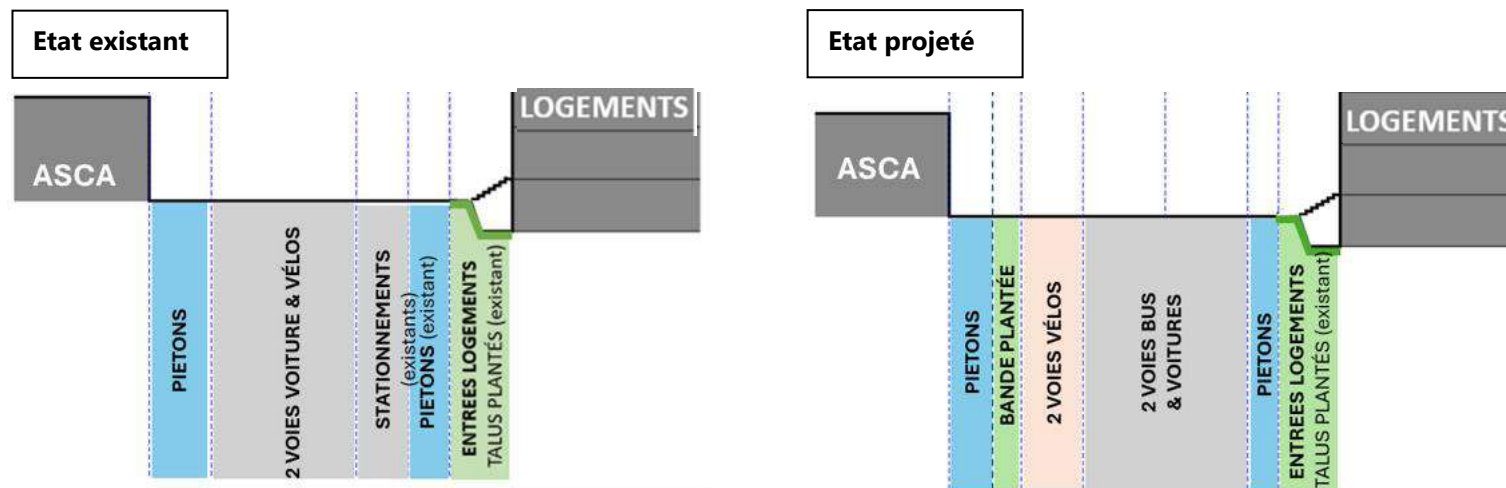
Coupe de principe de la coulée verte

- Augmentation des surfaces enherbées ;
 - Mise en place de pavés perméables sur le stationnement existant.
- Plantations qualitatives et aménagement des espaces publics pour tous les usagers (organisation des différentes mobilités, faciliter les circulations douces, etc.)

La redistribution des flux est accompagnée d'une intervention paysagère qualitative marquant les avenues de Bourgogne et Jean Moulin comme des axes nord-sud et est-ouest majeurs

Aménagement des espaces publics pour tous les usagers

- Distinguer et fluidifier les différents types de mobilités sur l'avenue de Bourgogne (voitures/bus, cycles et piétons),



Coupe de principe avenue de Bourgogne

- Sécuriser les piétons et les cyclistes et de renforcer le réseau de transports en commun sur ce secteur reliant centralité du quartier au sud-ouest (les commerces, services administratifs et équipements culturels) et équipements majeurs au nord (le collège et la nouvelle salle des fêtes).
- Faciliter les cheminements des circulations douces avec notamment l'intégration d'une piste cyclable bidirectionnelle sur l'avenue Jean Moulin

Annexe 5 : Occupation du sol aux abords du projet

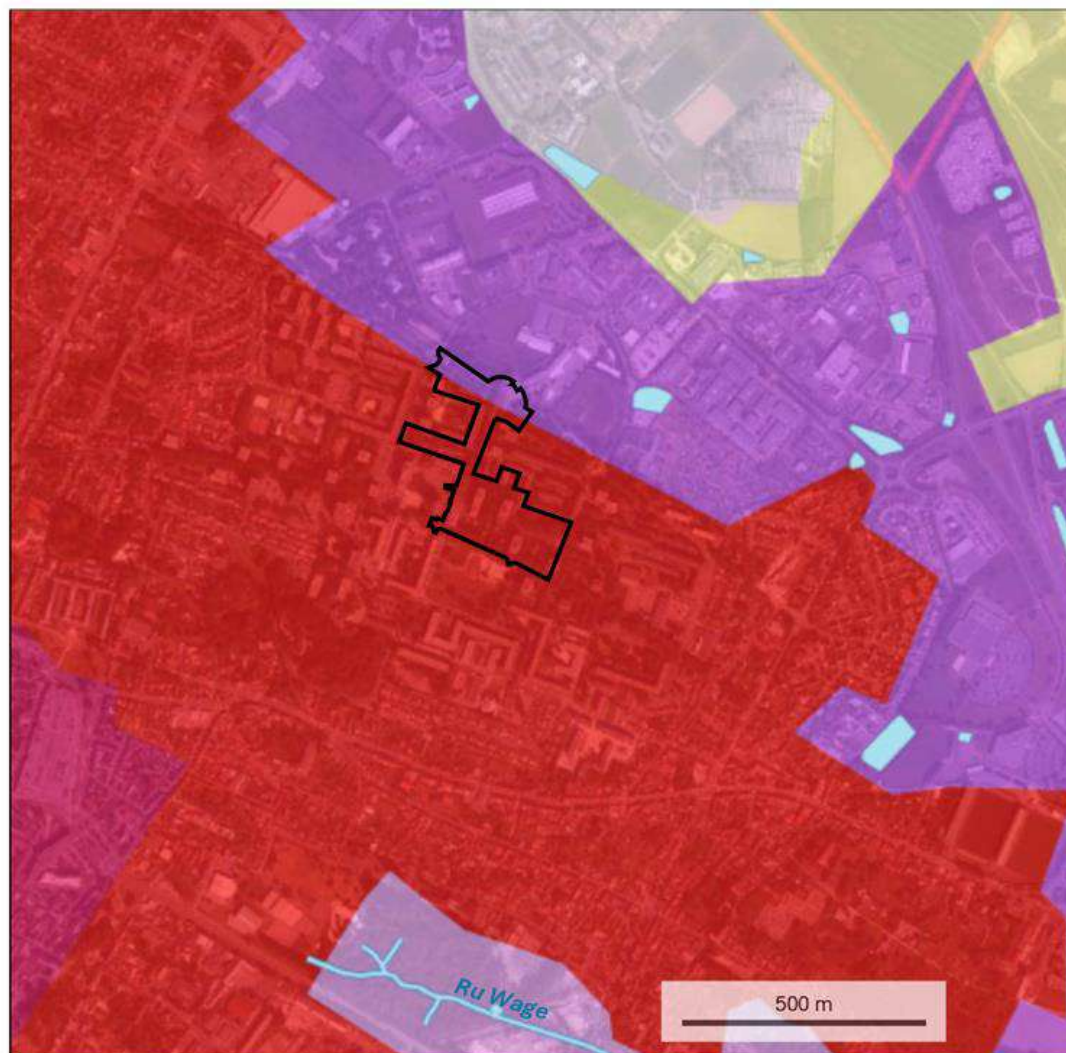
Projet de renouvellement urbain (NPNRU quartier Argentine)

Aménagements de voiries et paysagers : 8 mai 45 / Bourgogne / Av. Moulin / Rue de Savoie



Occupation du sol

Corine Land Cover (2018)



- Tissu urbain continu
- Tissu urbain discontinu
- Zones industrielles ou commerciales et installations publiques
- Espaces verts urbains
- Equipements sportifs et de loisirs
- Terres arables hors périmètres d'irrigation

Périmètre projet

© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 2° 07' 40" E
Latitude : 49° 26' 12" N

Projet de renouvellement urbain (NPNRU quartier Argentine)

Aménagements de voiries et paysagers : 8 mai 45 / Bourgogne / Av. Moulin / Rue de Savoie

Annexe 6 : Réseau Natura 2000

Réseau Natura 2000

Date d'impression :
22/07/2024 17:50:06



 Périmètre projet

Sites N2000

Périmètres ZSC



Périmètres ZPS



Projection : RGF93 -
Lambert 93



Service producteur : DDT de l'Oise

Données © MTES

Projet de renouvellement urbain (NPNRU quartier Argentine)

Aménagements de voiries et paysagers : 8 mai 45 / Bourgogne / Av. Moulin / Rue de Savoie

**Annexe 7 : Synthèse écologique dans le cadre du nouveau programme
national de renouvellement urbain (NPNRU quartier Argentine)
Aménagements de voiries et paysagers : 8 mai 45 / Bourgogne /
Av. Moulin / Rue de Savoie**



A large, mature tree with a thick, textured trunk and a dense canopy of green leaves. The tree is centered in the frame, with its branches spreading outwards. The background is a plain, light blue sky. The image is oriented horizontally on the page.

Table des matières

Sommaire	2
Contexte	4
Contexte écologique local	6
1. Inventaires du patrimoine naturel.....	6
2. Les zonages de protection du patrimoine naturel contractuels et réglementaires	8
2.1. Le réseau Natura 2000.....	8
2.2 Les Parcs Naturels Régionaux et Nationaux	8
2.3 Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)	8
2.4 Les Réserves Naturelles Nationales ou Régionales (RNN ou RNR)	9
2.5 Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotopes (APPB).....	9
2.6 Les Réserves Biologiques Dirigées et Réserves Biologiques Intégrales	9
3. Continuités écologiques	9
4. Synthèse du contexte écologique	9
Les espèces animales et végétales sur le quartier Argentine	14
1. La Flore	14
2. La Faune	14
2.2. Focus des données faune sur le secteur n°1 – Argentine	17
Expertise écologique des arbres à abattre	20
Conclusion.....	25
Annexes.....	26

Figure 1 : Occupation du sol - secteur n°1 du quartier Argentine.....	5
Figure 2 : Zonages d'inventaire à proximité de la zone de projet.....	7
Figure 3 : Zonages de protection réglementaire ou contractuelle à proximité du projet.....	10
Figure 4 : Localisation du projet vis à vis du Schéma Régional de Cohérence Ecologique	11
Figure 5 : Légende du Schéma Régional de Cohérence Ecologique.....	12
Figure 6 : Photos issues de google street view du secteur 1 – Argentine.....	13
Figure 7 : Données faune issues de la base régionale collaborative sur la faune sauvage.....	19
Figure 8 : Photos des arbres à abattre.....	20
Figure 9 : Plan d'abattage dans le cadre du projet de renouvellement urbain	21
Figure 10 : Localisation des différents arbres à abattre avec photos.....	22
Figure 11 : Localisation des nids de colombidés	23
Figure 12 : Nids observés.....	24

Contexte

Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) vise à la transformation des quartiers les plus fragiles pour améliorer la vie quotidienne des habitants. Ses objectifs sont l'amélioration de l'offre de logements, la requalification des logements et des équipements publics vieillissants, le désenclavement des quartiers, la valorisation et la sécurisation des espaces verts et des espaces publics, ou encore la diversification des fonctions économiques et le soutien à l'activité commerciale de proximité.

Dans ce contexte, la Communauté d'agglomération du Beauvaisis et la ville de Beauvais se sont positionnées auprès de l'Agence Nationale du Renouvellement Urbain pour intégrer le quartier Argentine, conçu dans les années 60 et 70, sur une superficie de 40 hectares. Avec le temps, le vieillissement du quartier rend nécessaire une intervention de rénovation pour améliorer le cadre de vie existant (logements et services publics, espaces publics...).

Le projet vise une grande modernisation du quartier et son désenclavement par une meilleure intégration urbain, avec pour ambition :

Une réhabilitation des espaces publics du secteur 1 (parvis du 8 mai 45, avenue de Bourgogne, avenue Jean Moulin) du quartier Argentine à Beauvais afin notamment de permettre de distinguer et fluidifier les différents types de mobilités.

Une amélioration des itinéraires piétons et cyclistes et la création d'un site propre pour le passage des transports en commun sur l'avenue du 8 mai 45 reliant la centralité du quartier au sud-ouest (commerces, services administratifs et équipements culturels) et équipements majeurs au nord (collège et salle socio-culturelles).

La redistribution des flux est accompagnée d'une intervention paysagère qualitative marquant les avenues de Bourgogne et Jean Moulin comme des axes nord-sud et est-ouest majeurs du quartier.

Le secteur 1 du quartier Argentine faisant l'objet du présent dossier d'étude au cas par cas se déploie sur une surface d'assiette de 5.1 hectares comprenant approximativement 0.3 hectares de surface bâti, 2.8 hectares d'espaces artificialisés (voirie, pistes cyclables...) et 2 hectares d'espaces verts (pelouses, linéaires arborés, rond-point végétalisé...).



Figure 1 : Occupation du sol - secteur n°1 du quartier Argentine

Contexte écologique local

Le contexte écologique local a été analysé dans un rayon de **10 kilomètres** de la zone d'étude pour l'ensemble des périmètres de reconnaissance du patrimoine naturel. Cette analyse sert à dresser les niveaux de connaissances et les enjeux locaux à grande échelle autour du projet. Elle permet de prendre en compte les éventuelles espèces à larges domaines vitaux ayant permis la désignation des divers sites Natura 2000 et étant donc susceptibles de fréquenter la zone d'étude.

Les cartographies ont été produites grâce aux couches géoréférencées, disponibles et téléchargées sur le site de la DREAL Hauts de France. L'analyse des enjeux écologiques au sein des zonages et des éventuelles sensibilités d'espèces par rapport au présent projet est détaillée ci-après. Elle comprend les inventaires patrimoniaux, les protections réglementaires et les protections contractuelles du patrimoine naturel.

1. Inventaires du patrimoine naturel

Dans un rayon de 10 km, la zone d'étude est située à proximité de 20 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF). Elles sont classées en ZNIEFF de type I correspondant à des secteurs de superficie limitée, mais défini par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional et de type II correspondant à de grands ensembles naturels riches ou peu modifiés ou offrant des potentialités biologiques importantes.

Aucune ZNIEFF n'est comprise dans la zone d'étude. Toutefois, 18 ZNIEFF de type I et 2 ZNIEFF de type II sont répertoriées dans un rayon de 10 km autour de la zone d'étude.

La ZNIEFF la plus proche se situe à 2.5 km à vol d'oiseau, et correspond à ZNIEFF de type I, FR220014328 « Pelouse du Mont aux lièvres à Beauvais »

Surface : 11,61 ha.

L'extrémité de la butte du Mont-aux-Lièvres surplombe la bordure Sud-Ouest de l'agglomération beauvaisienne. Inscrit dans la craie sénonienne, ce versant raide est orienté au Nord/Nord-Est. Cette particularité lui confère son originalité, liée à un microclimat stationnel particulier : l'exposition froide autorise en effet la présence d'une végétation pelousaire (Seslerio-Mesobromenion) et d'éboulis (Leontodion hyoseroidis), aux affinités submontagnardes. Au-dessus de la carrière de craie, quelques espaces de pelouses et d'éboulis crayeux, sur coteaux froids, permettent la présence d'une végétation remarquable dans l'Oise, peut-être héritée des périodes glaciaires. Ces milieux sont devenus exceptionnels en Picardie et dans le nord de la France : une seule autre localité de l'Oise est connue pour ce type de végétation, à Creil, sur les coteaux de la vallée de l'Oise exposés au nord. L'espèce végétale la plus remarquable est la Sesslerie bleuâtre (Sesleria caerulea), graminée exceptionnelle et en danger en Picardie, région où elle compte moins d'une dizaine de stations, souvent très menacées. Également, quelques portions de versants connaissent une exposition plus ensoleillée, et présentent donc une végétation plus thermophile, avec, notamment, la présence de pelouses calcicoles et du Chêne pubescent (Quercus pubescens) (Source INPN).

2.1. Le réseau Natura 2000

Ce réseau rassemble des sites naturels classés au niveau de l'Union européenne ayant une grande valeur patrimoniale, étant donné la faune et la flore exceptionnelles qu'ils abritent. Aucun site Natura 2000 n'est compris dans la zone d'étude mais 3 ZSC se trouvent dans un rayon de 10 km autour de la zone d'étude dont la plus proche se superpose à la ZNIEFF de type 1 au sud de Beauvais.

- Surface : 415 ha

L'intérêt floristique réside dans les cortèges caractéristiques des pelouses du Mesobromion avec de nombreuses espèces végétales thermophytes subméditerranéennes, une diversité d'orchidées importante et de nombreuses espèces menacées (7 espèces protégées dont une de l'annexe II (*Sisymbrium supinum*)). Il convient de souligner aussi l'intérêt ornithologique (rapaces nicheurs), herpétologique (importante population de Vipère péliade) et la richesse entomologique de cet ensemble avec quatre espèces menacées au moins, dont une, le Damier de la Succise, est inscrite à l'annexe II de la directive (Source INPN).

Aucun Parc Naturel Régional ou National n'est compris dans la zone d'étude.

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) institués par la loi du 31 décembre 1976, sont définis comme des espaces dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable en raison de la pression urbaine, du développement des activités économiques ou de loisirs, ou en raison d'un intérêt particulier au regard de la qualité du site ou des caractéristiques des espèces végétales ou animales qui s'y trouvent.



Aucun ENS n'est compris dans la zone d'étude. Toutefois, 20 ENS sont répertoriés dans un rayon de 10 km autour de la zone d'étude.

3 ENS se situent à plus de 2,5 km de la zone d'étude sur la ville de Beauvais : le Marais de Saint Just, la Forêt domaniale du Parc de Saint-Quentin et le Mont aux Lièvres.

2.4 Les Réserves Naturelles Nationales ou Régionales (RNN ou RNR)

Aucune réserve naturelle ne se situe à proximité du projet de renouvellement urbain ou dans un rayon de 10 km.

2.5 Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotopes (APPB)

Aucun arrêté préfectoral de protection de biotopes (APPB) n'est présent sur le territoire du projet.

2.6 les Réserves Biologiques Dirigées (RBD), les Réserves Biologiques Intégrales (RBI)

Forêts relevant du régime forestier et gérées à ce titre par l'Office National des Forêts (ONF, aucune RBD ou RBI n'est présente dans un rayon de 10km du projet

3. Continuités écologiques

La trame verte et bleue, mise en œuvre réglementairement par le Grenelle de l'Environnement, a été déclinée au niveau régional au travers du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE). Cette déclinaison régionale a fait l'objet d'une enquête publique mais n'a pas été validée par le Conseil Régional. Néanmoins, elle constitue un « porter à connaissance ».

On constate que le projet de renouvellement urbain du quartier Argentine, ne s'inscrit dans aucun corridor écologique ou réservoir de biodiversité.

4. Synthèse du contexte écologique

La zone d'étude, située en agglomération urbaine de Beauvais, apparaît écologiquement peu sensible (absence de zonages au sein de l'emprise). Les espèces à enjeux, recensées dans les zonages d'inventaire et de protection, sont peu susceptibles d'être retrouvés sur ce secteur au regard de l'artificialité et de la perturbation humaine sur les milieux représentés (Figure 6). Des espèces ubiquistes peuvent néanmoins y être retrouvées comme l'avifaune des milieux semi-ouverts ou urbains ou certaines espèces de chauves-souris (Pipistrelle commune, Noctules, Sérotine...).

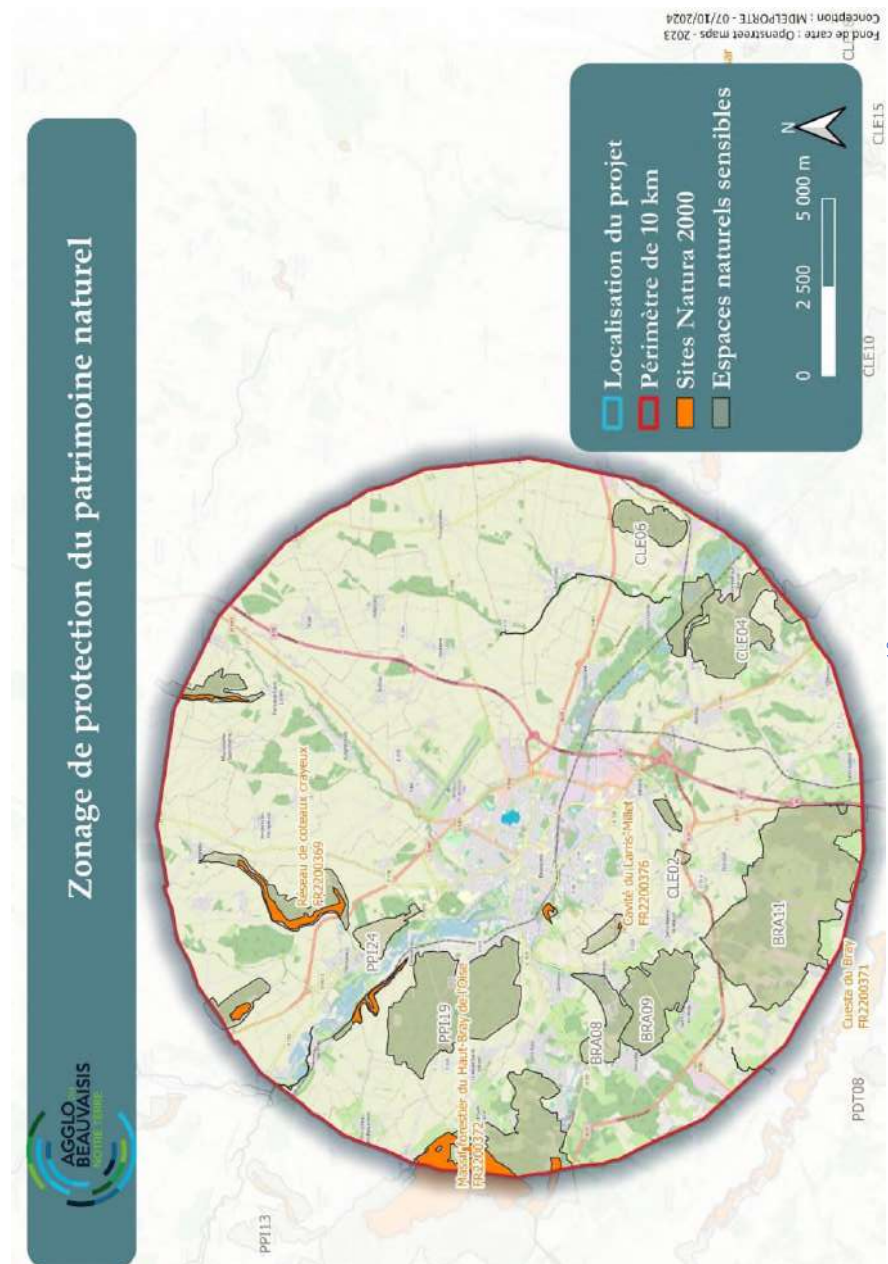


Figure 3 : Zonages de protection réglementaire ou contractuelle à proximité du projet

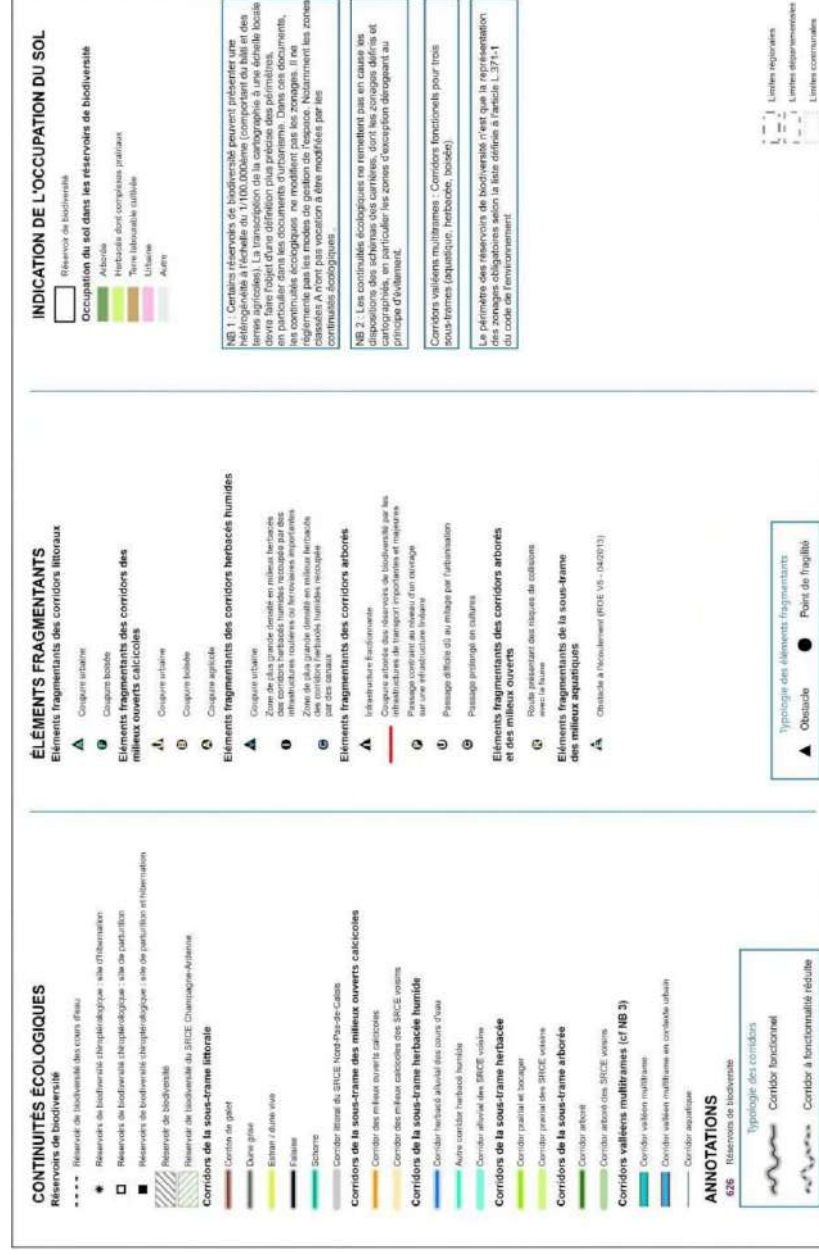
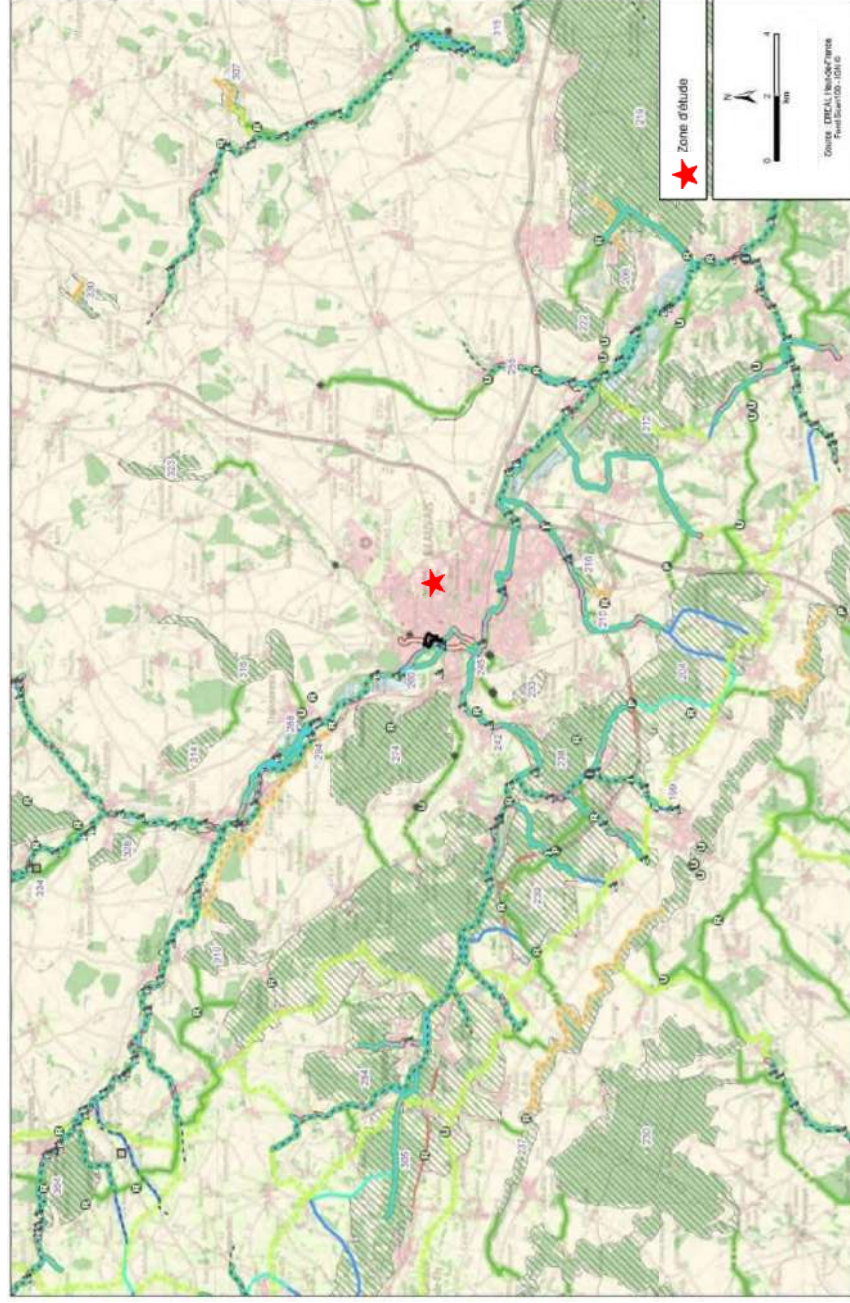




Figure 6 : Photos issues de google street view du secteur 1 – Argentine. En haut à gauche : Avenue de Bourgogne, En haut à droite : Rue du Languedoc, en bas deux prises de vue différentes de l'avenue du 8 mai 1945.

Les espèces animales et végétales sur le quartier Argentine

1. La Flore

Aucune espèce végétale rare, menacée ou protégée n'est connue sur le secteur. Cette absence d'espèces végétales patrimoniales peut s'expliquer par le fait que le quartier Argentine est un secteur très anthropisé avec une gestion des espaces verts conventionnelle (tonte régulière, création de massifs horticoles...).

⇒ **L'enjeu flore sur ce secteur est donc considéré comme nul**

2. La Faune

Les données faune présentées ci-dessous sont issues d'une extraction de la base de données naturaliste régionale collaborative sur la faune sauvage – clicnat (en date du 23/07/2024).

Tableau 1 : Tableau des espèces recensées sur le quartier Argentine. Menace : VU = vulnérable, NT = quasi-menacée et LC = préoccupation mineure, NA = non évaluée ; Protection : Nationale = protection de portée nationale, DH4 = Inscrite à l'annexe IV de la Directive européenne Habitats, Faune et Flore, DO1 = Inscrite à l'annexe I de la Directive européenne Oiseaux

Groupe	Nom latin	Nom vernaculaire	Date	Menace Région	Menace France	Protection
Mammifères	<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux	2015 - 2022	LC	LC	Nationale
	<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	2018 - 2020	LC	LC	Nationale
	<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	2018	NT	LC	DH4 & nationale
	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	2016 - 2024	LC	NT	DH4 & nationale
	<i>Nyctalus</i>	Groupe des Noctules	2018	(NT à VU)	(NT à VU)	DH4 & nationale
	<i>Agelaius io</i>	Paon-du-jour	2020	LC	LC	-
Rhopalocères	<i>Agelaius urticae</i>	Petite Tortue	2018	LC	LC	-
	<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore	2013 - 2020	LC	LC	-
	<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des Nerpruns	2020	LC	LC	-
	<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	2018	LC	LC	-
	<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	2019	LC	LC	-
	<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	2019	LC	LC	-

<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	2019	LC	LC	-
<i>Papilio machaon</i>	Machaon	2019 - 2020	LC	LC	-
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	2013 - 2020	LC	LC	-
<i>Pieris napi</i>	Piérède du Navet	2018 - 2020	LC	LC	-
<i>Pieris rapae</i>	Piérède de la Rave	2019 - 2020	LC	LC	-
<i>Polygonia c-album</i>	Robert-le-diable	2020	LC	LC	-
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la Bugrane	2018	LC	LC	-
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	2013 - 2020	LC	LC	-
<i>Vanessa cardui</i>	Belle-Dame	2018	LC	LC	-
<i>Chorthippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux	2018	LC	LC	-
<i>Chorthippus dorsatus</i>	Criquet verte-échine	2018	LC	LC	-
<i>Leptophyes punctatissima</i>	Leptophye ponctuée	2018	LC	LC	-
<i>Mantis religiosa</i>	Mante religieuse	2019	LC	LC	-
<i>Pholidoptera griseoaptera</i>	Decticelle cendrée	2018	LC	LC	-
<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	2018	LC	LC	-
<i>Roeselliana roeselii roeselii</i>	Decticelle bariolée	2020	LC	LC	-
Odonates					
<i>Sympetma fusca</i>	Leste brun	2019	LC	LC	-
<i>Accipiter nisus</i>	Épervier d'Europe	2010 - 2019	LC	LC	Nationale
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	2011 - 2023	LC	LC	Nationale
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	2018 - 2023	LC	NT	Nationale
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	2020	LC	LC	Nationale
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	2019	NT	VU	Nationale
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	2013 - 2020	NT	VU	Nationale
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Gros-bec casse-noyaux	2020	LC	LC	Nationale
<i>Columba livia f. domestica</i>	Pigeon biset	2022	LC	LC	-
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	2018 - 2022	LC	LC	-
<i>Corvus corone</i>	Cornelle noire	2019 - 2022	LC	LC	-
<i>Corvus frugilegus</i>	Corbeau freux	2018	LC	LC	-

<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	2020	LC	LC	Nationale
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	2018 - 2019	VU	LC	Nationale
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	2015	LC	LC	Nationale
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	2019 - 2023	NT	NT	Nationale
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	2020	LC	LC	Nationale
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	2018 - 2022	LC	LC	Nationale
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	2018	VU	LC	DO1 & Nationale
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	2019 - 2020	NT	NT	Nationale
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	2018 - 2022	LC	LC	Nationale
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	2013 - 2020	LC	LC	Nationale
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	2019 - 2020	NT	NT	Nationale
<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse	2018 - 2021	VU	VU	Nationale
<i>Lophophanes cristatus</i>	Mésange huppée	2020	LC	LC	Nationale
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	2018	LC	LC	Nationale
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	2010	NT	LC	Nationale
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	2013 - 2020	NT	NT	Nationale
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	2022	LC	LC	Nationale
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	2019 - 2022	VU	LC	Nationale
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	2019 - 2023	NT	LC	Nationale
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	2011 - 2023	LC	LC	Nationale
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	2019 - 2020	NT	LC	Nationale
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	2013 - 2022	LC	LC	Nationale
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	2024	NT	NT	Nationale
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	2018 - 2022	LC	LC	-
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	2020 - 2022	LC	LC	Nationale

<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	2019	LC	LC	Nationale
<i>Psittacula krameri</i>	Perruche à collier	2017	NA	NA	-
<i>Pyrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	2020	VU	VU	Nationale
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	2013 - 2020	LC	LC	Nationale
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	2019 - 2023	VU	VU	Nationale
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	2017 - 2020	LC	LC	Nationale
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	2018	LC	LC	-
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	2018 - 2020	LC	LC	Nationale
<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	2012 - 2022	LC	LC	-
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	2014 - 2020	LC	LC	Nationale
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	2019	LC	LC	Nationale
<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis	2016	-	-	-
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	2016 - 2022	LC	LC	Nationale
<i>Turdus philomelos</i>	Grive muscienne	2018 - 2024	LC	LC	-

2.2 Focus des données faune sur le secteur n°1 – Argentine

Tableau 2 : Tableau des espèces recensées sur le secteur n°1 - Argentine. Menace : VU = vulnérable, NT = quasi-menacée et LC = préoccupation mineure.

Groupe	Nom latin	Nom vernaculaire	Date	Menace Région	Menace France	Protection
Avifaune	<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis	2016	-	LC	-
	<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	2017	LC	LC	-
	<i>Psittacula krameri</i>	Perruche à collier	2017	-	-	-
	<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	2022	LC	LC	Nationale
	<i>Apus apus</i>	Martinet noir	2022	LC	NT	Nationale
	<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	2023	VU	VU	Nationale
	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	2016 – 2024	LC	NT	DH4 & nationale
Chiroptères						

17

Peu d'espèces animales à enjeu sont recensées sur le secteur n°1 du quartier Argentine (Figure 7). Par exemple, aucune espèce de petits mammifères terrestres tels que le Hérisson d'Europe ou l'Écureuil roux ne sont connues sur l'emprise du projet. Ces espèces se cantonnent à un parc arboré public au sud du quartier Argentine à l'entrée du centre-ville. De même, sur les 51 espèces d'oiseaux précédemment citées, seules huit espèces ont fait l'objet d'une mention sur la zone. Ces derniers chiffres peuvent s'expliquer du fait que les observations sur le quartier ont été acquises de manière fortuite ce qui sous-estime le nombre d'espèces présentes.

Toutefois, dans le cadre du projet qui consiste en la réhabilitation des espaces publics du secteur 1 (parvis du 8 mai 45, avenue de Bourgogne, avenue Jean Moulin) du quartier Argentine à Beauvais pour permettre de distinguer et fluidifier les différents types de mobilités, il s'agit de sécuriser les itinéraires piétons et cyclistes et de renforcer le réseau de transports en commun sur ce secteur reliant la centralité du quartier au sud-ouest (les commerces, services administratifs et équipements culturels) et équipements majeurs au nord (le collège et la nouvelle salle des fêtes) accompagnée d'une intervention paysagère qualitative marquant les avenues de Bourgogne et Jean Moulin comme des axes nord-sud et est-ouest majeurs du quartier.

Ainsi les principaux travaux prévus sont les suivants :

- ⇒ Réfection voiries, trottoirs, requalification de voiries en cheminements mobilité douce, changement de revêtement ...
- ⇒ Démolition de certains revêtements de voirie, trottoirs, murets, mobiliers ...
- ⇒ Dévoisement de réseaux,
- ⇒ Remise à niveau des émergences (regards, tampons, avaloirs),
- ⇒ Abattage de 6 arbres,
- ⇒ Plantation de 18 arbres de moyen développement, plantation de 33 arbres de grand développement, plantations de haies et espaces enherbés,
- ⇒ Rénovation du parc d'éclairage urbain.

Au regard des enjeux écologiques connus sur le secteur n°1 qui reposent sur la présence d'espèces de chauves-souris et d'oiseaux protégées notamment arboricoles, les impacts du projet sont donc relativement faibles et s'appliquent principalement sur l'abattage de 6 arbres. Aussi en vue de pallier à tout atteinte aux espèces protégées, un diagnostic écologique sur ces arbres a été mené afin d'exclure toute destruction de gîtes à chauves-souris, de loges de pics ou nid d'espèces d'oiseaux protégées.

18

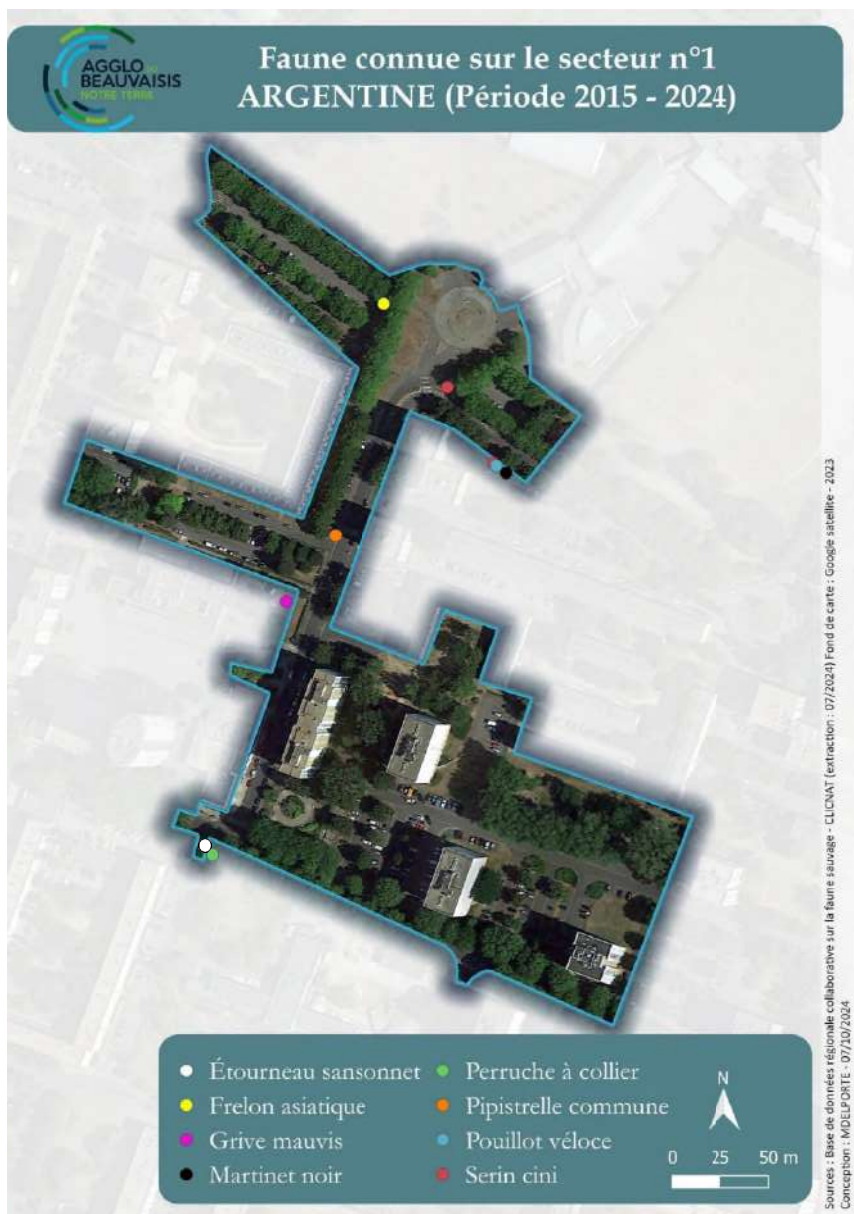


Figure 7 : Données faune issues de la base régionale collaborative sur la faune sauvage - clicnat (23/07/2024). Aucune donnée faune supplémentaire n'était disponible sur le portail français d'accès aux données d'observation sur les espèces (OpenObs - INPN)

Expertise écologique des arbres à abattre

Un passage a donc été organisé à l'été 2024 pour rechercher la trace d'éventuels nids ou cavités susceptible d'accueillir des espèces menacées et/ou protégées. La méthodologie employée pour la recherche de gîtes à chiroptères est présentée succinctement en annexe. Les six arbres à abattre sont localisés **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** ci-dessous :

Parmi ceux – ci nous retrouvons :

Un Savonnier (*Koeleuteria paniculata*)

Deux Platanes (*Platanus x hispanica*)

Trois Tilleuls à petites feuilles (*Tilia cordata*)

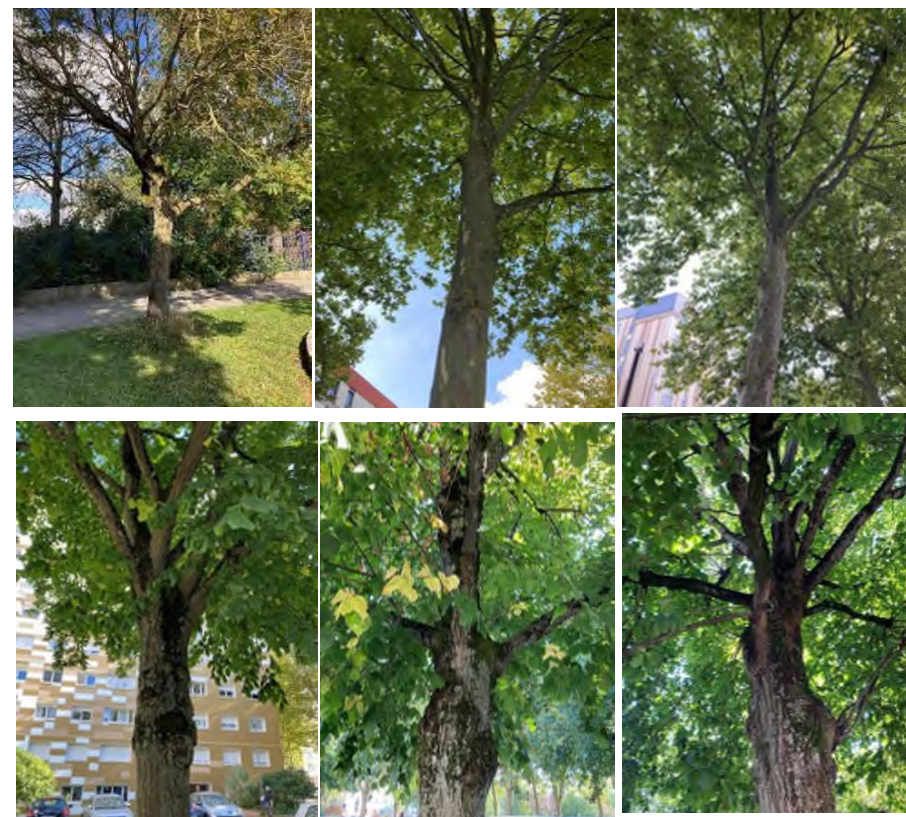


Figure 8 : En haut à gauche = Savonnier, en haut centre et droite = platanes, en bas = tilleuls concernés par l'abattage

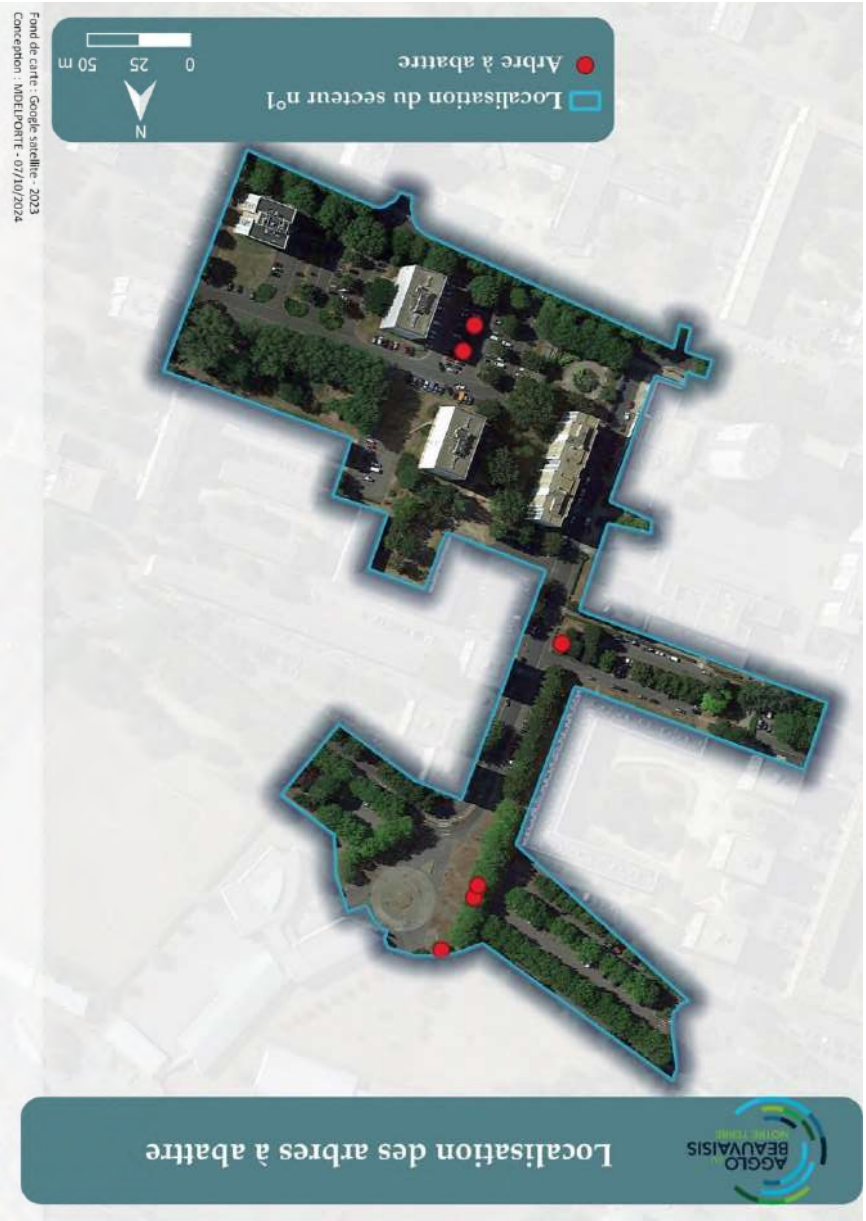


Figure 9 : Plan d'abattage dans le cadre du projet de renouvellement urbain

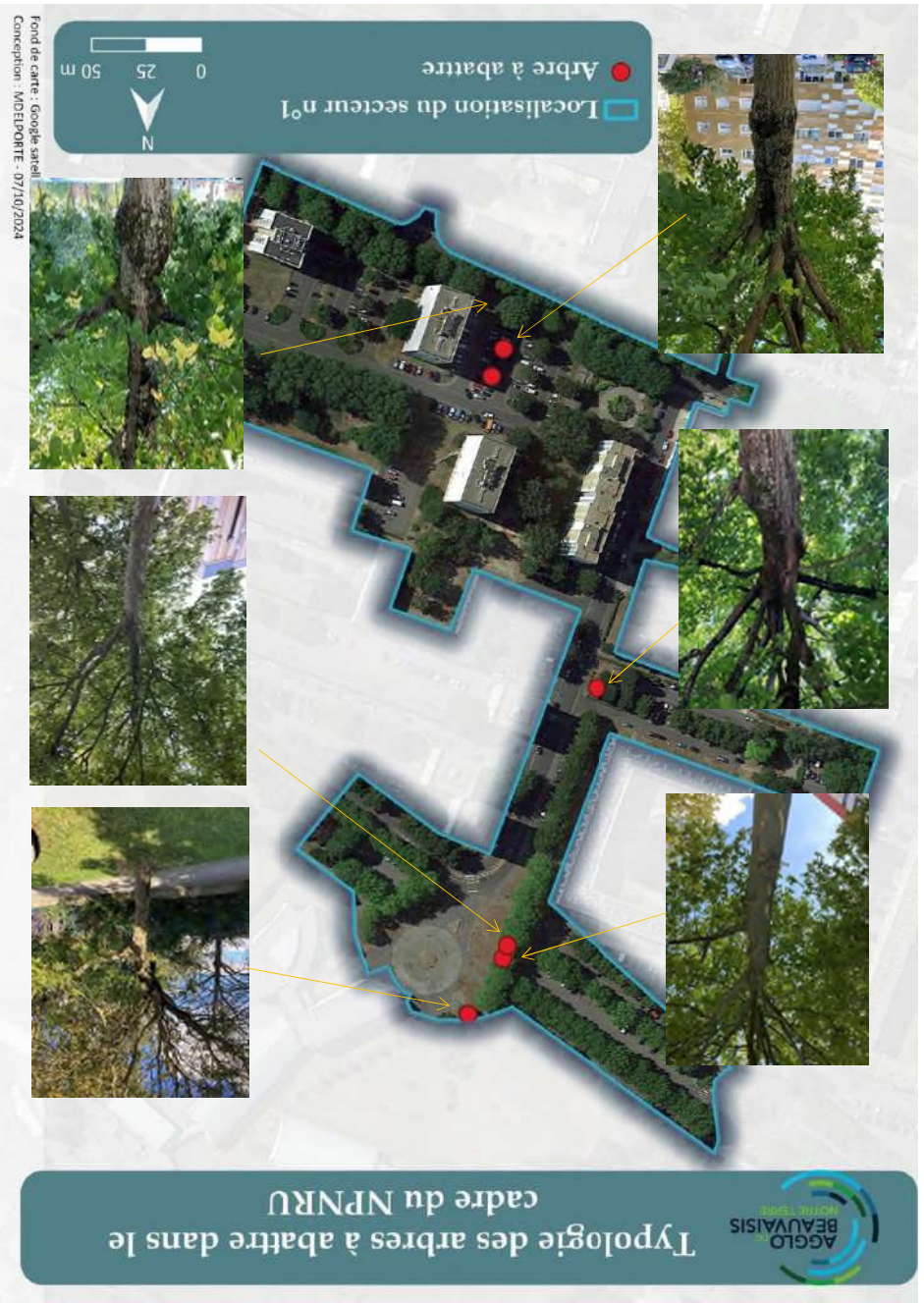


Figure 10 : Localisation des différents arbres à abattre avec photos

Aucune cavité ou écorce décollée importante n'a été observée sur ces arbres. Ces derniers ne possèdent donc pas de micro-habitats adaptés pour la présence de chauves-souris arboricoles comme les Noctules (commune ou de Leisler), les Oreillards, la Sérotine commune ou les Pipistrelles. De même aucune loge de pics ou nid de passereaux n'a été inventorié. Seuls



Figure 11 : Localisation des nids de colombidés

4 nids de Pigeon ramier et de Pigeon biset ont été comptabilisés et géolocalisés dans la carte ci-dessous :

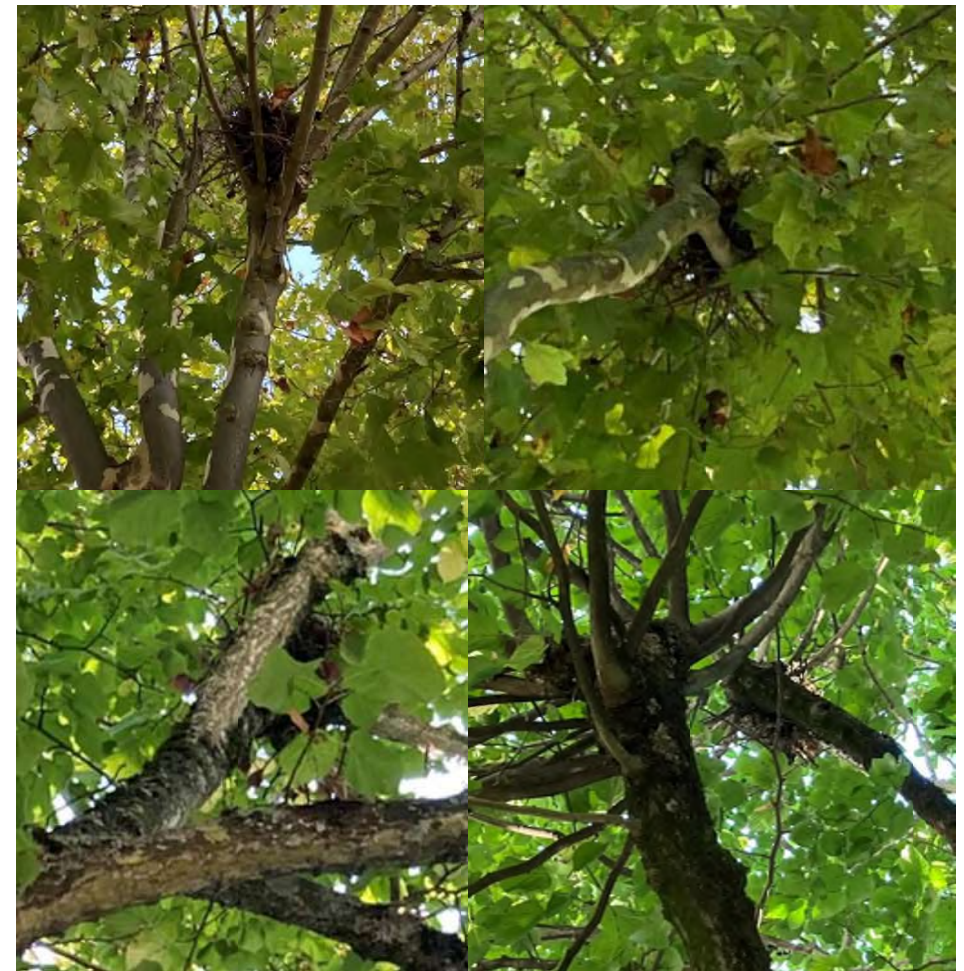


Figure 12 : Nids observés

Tableau 1 : Arbre d'aide à la décision lors des diagnostics arboricoles pour la prise en compte des chauves-souris lors de campagnes d'abattage

Conclusion

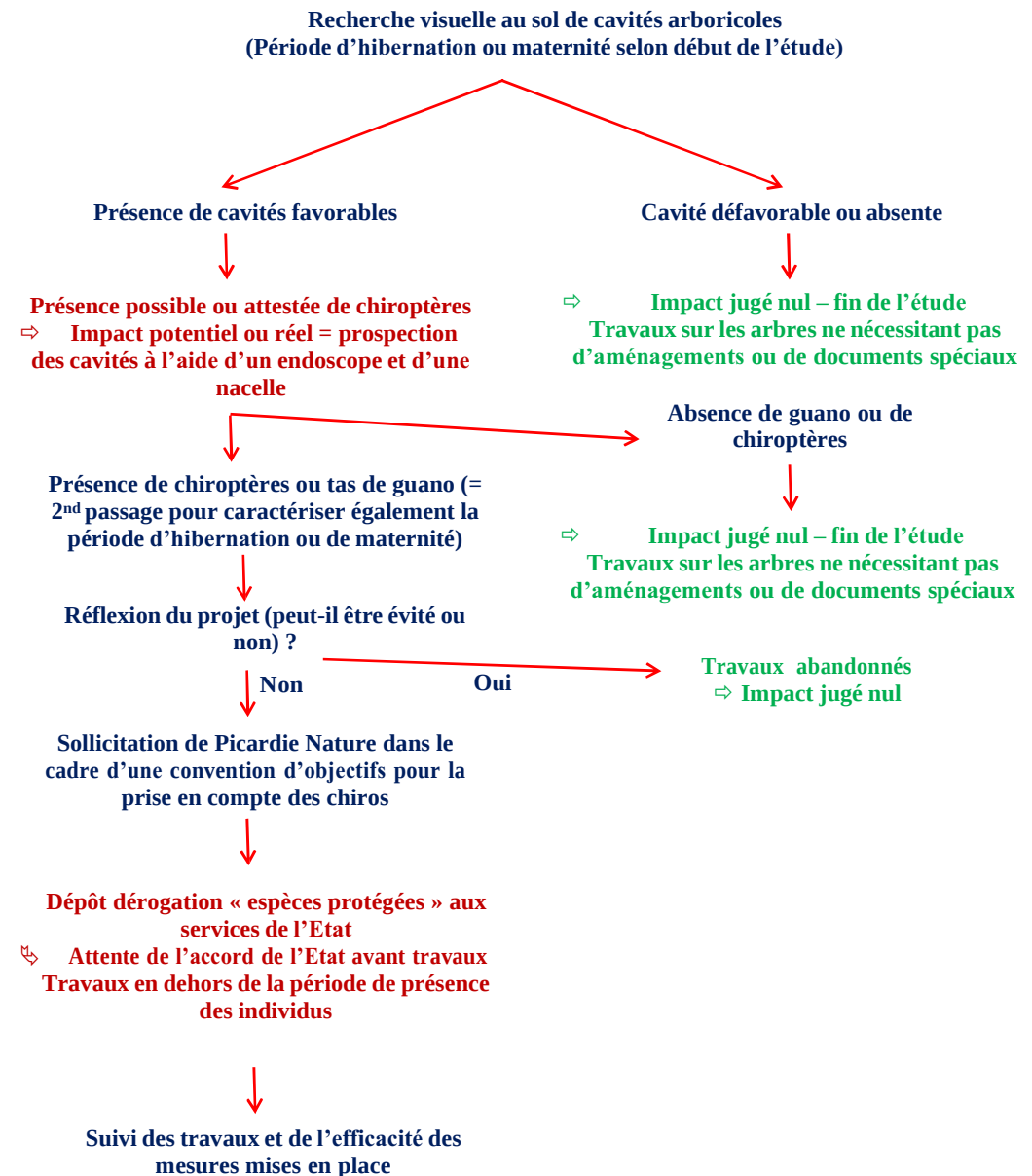
Au regard des travaux menés dans le cadre du NPNRU sur les espaces publics du secteur n°1 – Argentine, essentiellement de voirie, localisée sur des espaces artificialisés et l'absence de micro-habitats favorables sur les arbres à abattre, on peut conclure à l'absence d'impacts résiduels significatifs sur la faune et la flore protégées et ou menacées de ce quartier.

En effet, les travaux de renouvellement urbain s'intègrent dans une matrice urbaine dense laissant peu de place à l'expression d'une flore et d'une faune d'intérêt patrimonial. Avec le caractère fortement anthropisé du secteur, une population humaine dense, l'absence d'espaces semi-naturels importants, le quartier Argentine ne représente pas non plus un intérêt comme zone de haltes migratoires ou d'hivernage pour les oiseaux. Le quartier Argentine ne s'intègre d'ailleurs dans aucun réservoir de biodiversité, corridors biologiques ou zonages d'intérêt ou de protection du patrimoine naturel.

L'absence de cavités arboricoles ne permet pas l'accueil de populations de chiroptères arboricoles sur ce secteur.

Il ne semble donc pas nécessaire de réaliser un diagnostic écologique plus poussé pour le présent projet au regard des faibles atteintes au milieu semi-naturel.

Toutefois, le Maître d'ouvrage s'engage à ne pas programmer d'intervention d'abattage sur les six arbres concernés par le projet, sur la période de nidification des oiseaux, c-à-d du 15 mars au 15 août, pour éviter toute atteinte sur la faune sauvage.



Octobre 2024



Synthèse Phytosanitaire des arbres prévus en abattage
NPNRU Quartier Argentine secteur 1



Sommaire

- I) Analyse visuelle de l'état physiologique et mécanique
- II) Espérance de maintien
- III) Stade de développement
- IV) Le rapport H/D
- V) Examen complémentaire au résistographe (résistance du bois).
- VI) Diagnostic Global
- VII) Notion de risque
- VIII) Emprise de l'étude et recensement des arbres (secteur 1)
- IX) Etat phytosanitaire des arbres
- X) Conclusion

I) Analyse visuelle de l'état physiologique et mécanique

L'analyse visuelle consiste en l'observation de l'ensemble des organes de l'arbre (houppier, charpentières, branches, tronc, plateau racinaire). L'état physiologique de l'arbre nous donne les indices de son comportement face à des stress quotidiens (vent, pathogènes, travaux, apport nutritif, stress hydrique...). Cette observation est importante, nous permettant d'évaluer ses réserves de métabolisme, essentielles à son évolution et à ses défenses. On observera donc sa vigueur. Mais l'arbre essuie les sévices du temps et beaucoup de facteurs lui confèrent de s'adapter en mettant en place des systèmes biomécaniques parfois complexes. On utilisera alors des outils simples de détection (jumelle pour observer les défauts dans le houppier, maillet pour faire résonner le bois et déceler une cavité ou une altération du bois...). Ces défauts mécaniques sont importants à comprendre : fissure, précontrainte, compartimentations face au développement des agents pathogènes, bois de réaction face à un défaut. La reconnaissance de ces symptômes qui associent aussi un développement anormal de l'arbre (penchant, écorces incluses, croissance accrue...), présente des seuils de sécurité qu'il faut appréhender.

MÉCANIQUE	PHYSIOLOGIQUE
Très bon - Pas de défauts	Pas de désordre significatif
Bon - Défauts sans conséquences	Problèmes passagers
Médiocre - Défauts irréversible	Métabolisme faible Défoliation/Flétrissement/Dessèchement partiel
Mauvais - Défauts irréversible	Métabolisme néant
Très mauvais - DANGER	Mort

L'arbre étant un être vivant, peut subir au cours de son existence des problématiques d'ordre mécanique (blessure, arrachement, pathogène). Ces problématiques n'engagent pas forcément la physiologie (perte de vigueur) de l'arbre s'il est implanté dans une station fertile (sol humifère). L'état mécanique et physiologique d'un arbre ne sont pas interdépendant l'un de l'autre.

II) Espérance de maintien

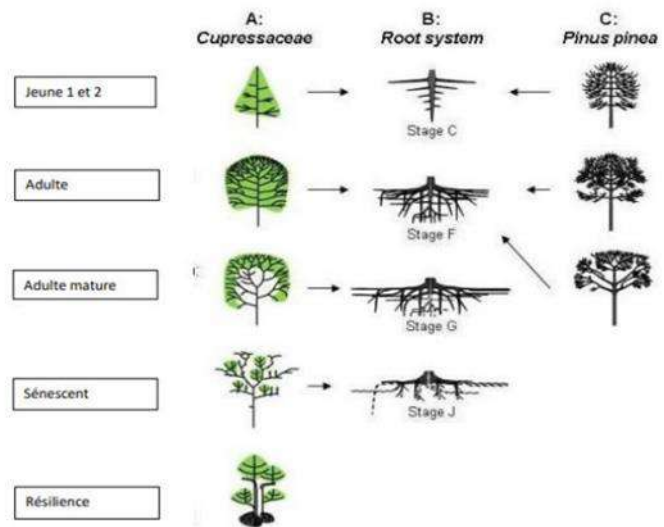
Durée dans laquelle l'arbre pourra être maintenu dans des conditions de sécurités normales. L'espérance de maintien choisie, correspond à une phase de risque à prendre en compte. En fonction de cela des préconisations de travaux sont proposées. Aussi, il est important de prendre en compte que tous les éléments de travaux antérieurs (voirie, réseaux souterrains, constructions...) ou observations particulières (anciennes blessures recouvertes, maladies cryptogamiques, ...) ont bien été exposés avant l'expertise. De même les aléas climatiques ne sont pas prévisibles (vent, sécheresse...) et ceux-ci peuvent annuler l'espérance de maintien choisie. Un suivi fréquent et régulier est conseillé.

Espérance > 10 ans	Espérance entre 5-10 ans	Espérance < 5 ans	Espérance < 1 an	Espérance de maintien nul
Arbre sain	Altération irréversible mais évolution faible	Altération irréversible avec évolution lente	Altération irréversible et évolution rapide sur sujet dangereux	Sujet mort ou fortement dégradé
Risque très faible de rupture	Risque faible pour la sécurité	Risque moyen pour la sécurité	Risque fort pour la sécurité	Risque très fort pour la sécurité
Peu de risque de rupture mais suivre régulièrement l'évolution du sujet	Peu de risque de rupture mais suivre régulièrement l'évolution du sujet	Peu de risque de rupture mais suivre régulièrement l'évolution du sujet	État mécanique et physiologique faible	Risque de rupture imminent sous conditions météorologiques normales
Pas d'entretien ou très peu	Intervention et suivi régulier	Intervention et suivi régulier	Intervention dans l'année	Intervention au plus rapide

III) Stade de développement

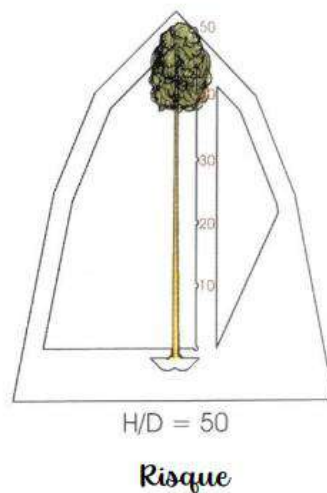
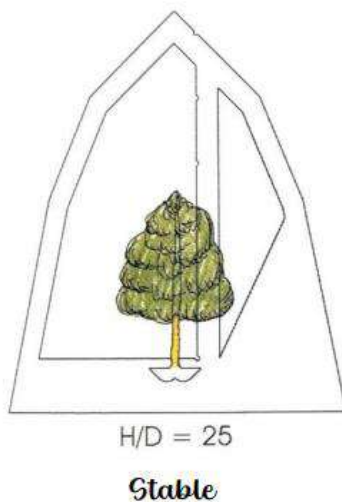
Nous établissons des stades de développement en 8 phases :

- ✓ Juvénile
- ✓ Jeune 1 (de 5 ans à 20 ans)
- ✓ Jeune 2 (de 20 ans à 35 ans)
(Jeune adulte)
- ✓ Adulte
- ✓ Adulte mature
- ✓ Sénescent
- ✓ Résilience possible
- ✓ Mort



IV) Le rapport H/D

Le (Coefficient d'élancement), le rapport en fonction de la Hauteur et du Diamètre peut nous donner un ordre d'idée pour la stabilité au vent. On définira un ratio de 50 pour des arbres isolés et 70 pour des arbres en peuplement. Au-delà il y a un risque de chavirement par le vent. On notera aussi que la structure du sol est aussi un élément important à prendre en compte. Ces seuils ont été établis par le professeur Mattheck, Physicien de l'Université de Karlsruhe en Allemagne.

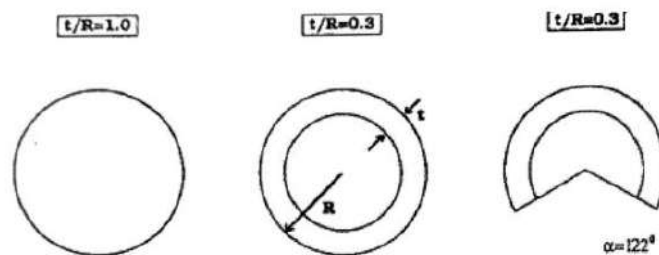


V) Diagnostic Global

L'ensemble des données nous donne une appréciation globale d'un arbre et de l'ensemble des sujets sur les sites de la mission. Nous faisons l'analyse du rapport entre un état physiologique (bon ou mauvais) et un état mécanique (bon ou mauvais), et faisons l'appréciation de son maintien ou non dans son contexte suivant la cible (public, véhicule, immobilier) et la contrainte (bâtiments, voirie, animaux...). ✓ Conservé-très correct ✓ Conservé-correct ✓ Conservé-suivi visuel régulier ✓ Conservé-travaux d'adaptation à la contrainte ✓ Conservé-travaux de mise en sécurité ✓ Conservé-arbre habitât ✓ Abattage sélectif ✓ Dangereux-abattage.

VI) Examen complémentaire au résistographe (résistance du bois).

Pour des cavités fermées, on définit un seuil de risque de rupture en fonction du bois sain restant (paroi résiduelle/PR) et de la cavité (ratio T/R). Le seuil est de 0.30 soit 30 % de bois qui assure une tenue mécanique acceptable. Pour des arbres avec des cavités ouvertes le seuil est aussi de 30 % et un maximum d'ouverture de 120 °



Cette référence établie par le Prof Mattheck est une base, mais qui peut varier en fonction des capacités de réaction de chaque sujet et des conditions de terrain (vent dominant, penchant de l'arbre, terrain meuble, cicatrisation, position de la cavité, voirie, valeur des biens proches ...). Il est aussi important d'identifier les champignons lignivores. Ceux-ci n'ont pas la même évolution dans le bois et les dégradations peuvent évoluer plus ou moins vite. Certains dégradent le duramen et d'autres l'aubier ; d'autres sont uniquement liés à la dégradation du bois déjà altéré et d'autres aux racines.

VII) Notion de risque

Les arbres procurent beaucoup d'avantages, ils sont essentiels à notre bien-être et améliorent généralement nos environnements urbanisés comme naturels. Par conséquent on peut penser que supprimer tout arbre pouvant causer un risque, entrainerait pour tous un appauvrissement certain en termes de qualité de vie. Il est essentiel de maintenir un équilibre entre les bénéfices et les coûts inhérents à la réduction des risques, pas uniquement sur un plan financier mais également en termes de perte d'agrément et tout autre bénéfice lié aux arbres.

Évaluer les risques et une probabilité de rupture, demande donc une approche spécifique qui est établie par la méthode de l'analyse visuelle de l'arbre d'un cabinet d'expertise certifié.

Elle est basée en partie sur l'observation des défauts internes et externes de l'arbre. Tout au long de sa vie, l'arbre développe des tissus, capable de résister aux vents, aux agressions lignivores et xylophages. Mais parfois cela ne suffit pas et le diagnostic mécanique permet de détecter précocement ces problématiques qui peuvent aussi, être liées à sa propre structure (écorce incluse, nécrose ...).

L'appréciation, l'expertise phytosanitaire d'un arbre est complexe. L'expérience et les compétences d'un cabinet d'expertise est irremplaçable en termes de responsabilité juridique pour notre collectivité face à un incident causé par la rupture d'une partie ou de la totalité d'un de nos arbres.

Cette synthèse n'est qu'un pré-diagnostic des sujets analysés. Elle est basée sur mes 25 ans d'expérience et mes connaissances acquises depuis ces quelques années au travers de l'accompagnement de notre remarquable patrimoine arboré. Ce rapport se limite à mon appréciation visuelle et n'est qu'un moyen de détecter les éventuels défauts mécaniques et pathologies d'un arbre en mauvais état sanitaire.

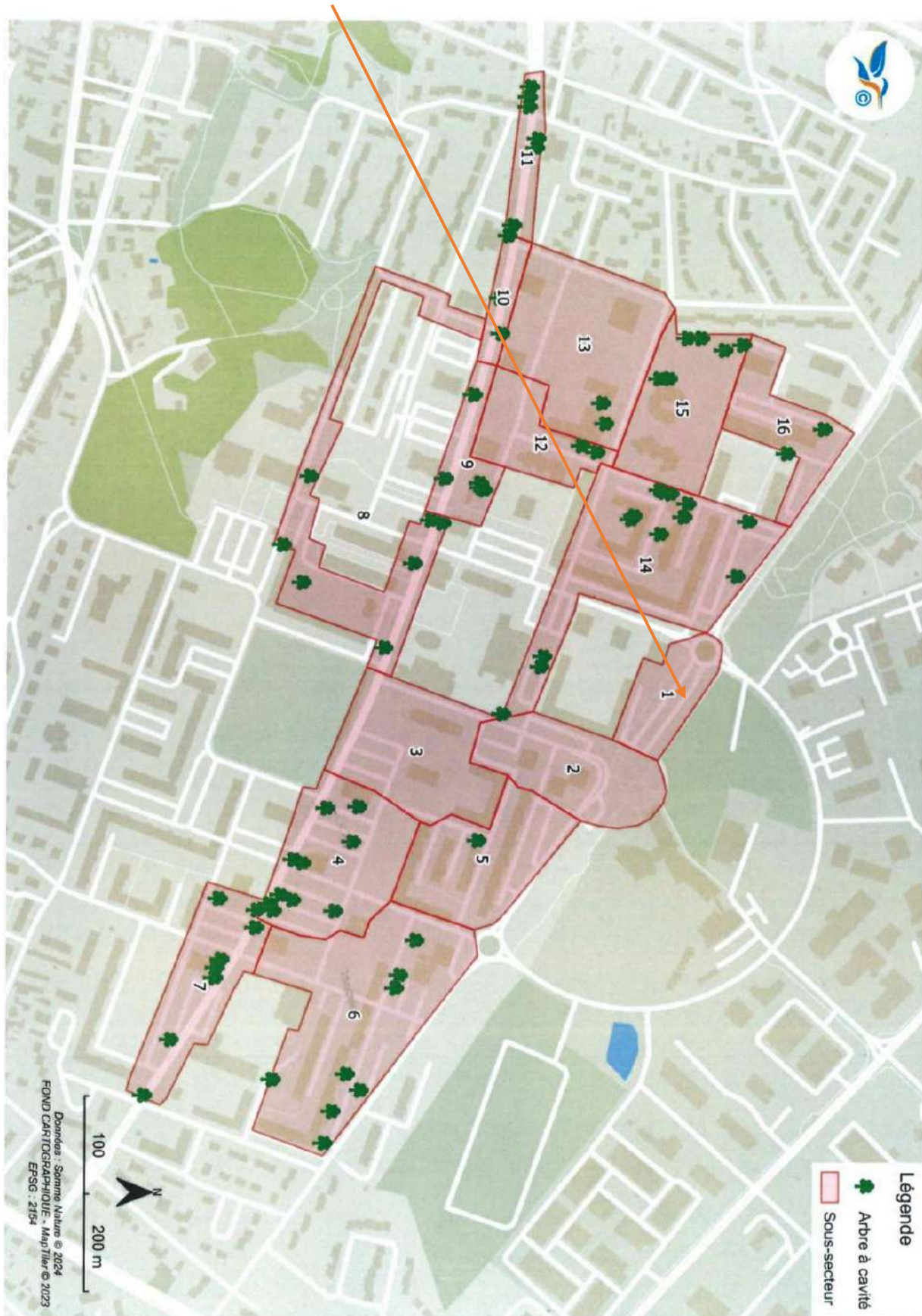
En aucun cas, cette synthèse phytosanitaire ne pourrait remplacer l'expérience et l'analyse précise d'un cabinet d'expertise arboricole confirmé !

Gaëtan Mayet

Unité du Patrimoine Arboré et du Domaine Boisé



VIII) Emprise de l'étude (Secteur 1)



Typologie des arbres à abattre dans le cadre du NPNRU



Figure 10 : Localisation des différents arbres à abattre avec photos

IX) Etat phytosanitaire des arbres

Arbre n° 1
Koelreuteria paniculata - (Savonnier de Chine)



- Hauteur : 6 m
- Diamètre : 31 cm
- Largeur de couronne : 8 m
- Tronc : unique
- Port de l'arbre : libre
- Stade de développement : Adulte Mature/sénescence
- Pied d'arbre : Surface engazonnée, bitume imperméable, maçonnerie.
- Observation : Ce sujet présente de gros signes de sénescence, production de bois mort et dessèchement d'une partie du houppier

Arbre n° 2 Arbre n°3
Platanus x acerifolia - Platane à feuilles d'érable



- Hauteurs : 15 m – 15 m
- Diamètres : 33 cm – 26 cm
- Largeurs des couronnes : 10 m – 14 m
- Troncs : uniques
- Ports des arbres : libres
- Stade de développement : adultes 2
- Pied des arbres : Surface engazonnées, bitume à 2 m sur un côté
- Observation : Arbres sains en port libre, présence de réitérations traumatiques suite à une taille de réduction des houppiers il y a plus de 15 ans. Sans conséquence sécuritaire aujourd'hui pour les deux sujets.

Arbre n°4
Tilia Cordata - Tilleul à petites feuilles



- Hauteur : 9 m
- Diamètre : 35 cm
- Largeur de couronne : 8 m
- Tronc : unique
- Port de l'arbre : semi-libre
- Stade de développement : adulte 2
- Pied d'arbre : Surface engazonnée
- Observation : Présence de réitérations traumatiques sur les charpentières, suite à une taille de réductions trop importante. Une sélection de rejets serait à prévoir. L'arbre ne présente aucun signe de danger au niveau sécurité.

Arbres n° 5 Arbre n°6
Tilia cordata - Tilleul à petites feuilles



- Hauteurs : 10 m – 10 m
- Diamètres : 33 cm – 31 cm
- Largeurs des couronnes :
- Troncs : unique
- Port de l'arbre : libre, suite à une taille de conversion
- Stade de développement : adulte 2
- Pied d'arbre : petite bande engazonnée puis imperméable à 90% suivant la surface du houpier.
- Observation : Arbres sains en port libre, présence de réitérations traumatiques suite à une taille de réduction des houpiers il y a plus de 15 ans. Sans conséquence sécuritairement aujourd'hui pour les deux sujets.

X) Conclusion

Mise à part le savonnier sur un stade avancé d'adulte mature en début de sénescence (avec une production importante de bois mort et un dessèchement d'une partie du houppier), dont l'état phytosanitaire pourrait justifier un abattage, compte tenu de la fréquentation des lieux.

Les cinq autres sujets ne présentent aucune pathologie ou défaut mécanique grave. Les deux platanes et les trois tilleuls sont sains, la vigueur de ces arbres est correcte, les unités de croissance en cime sont régulières. Ces derniers ne présentent pas de caractéristiques préjudiciables.

Gaëtan Mayet
Unité du Patrimoine Arboré et du Domaine Boisé





**Projet de renouvellement urbain (NPNRU quartier Argentine)
Aménagements de voiries et paysagers : 8 mai 45 / Bourgogne / Av.
Moulin / Rue de Savoie**

**Note complémentaire janvier 2025
Déplacements et stationnement**



Etat actuel



Extrait du plan du réseau de Beauvais - Corolis

DESTINATIONS

LIGNES CHRONO

	Argentine	Hôtel de Ville	Saint-Jean 
roulottes les 15 min			
	Hôpital	Hôtel de Ville	Délié 
roulottes les 15 min			

LIGNES PRINCIPALES

roulottes les 30-60 min			
	Ruisselets	Hôtel de Ville	Délié 
	Espace/ Parc Dassault	Hôtel de Ville	Maladerie 
	Châtaigniers	Hôtel de Ville	Moulin de Brachec 
	Tillé Aéroport	Beauvais Centre Hôtel de Ville	Délié 
	Hôpital	Hôtel de Ville	Délié 

LIGNES INTERURBAINES

	Auneuil	Beauvais Centre Hôtel de Ville	Délié 
	Bailleul-sur-Thérain	Beauvais Centre Hôtel de Ville	Délié 
	Crèvecœur -Le Grand	Beauvais Centre Hôtel de Ville	Délié 

SERVICES SPÉCIFIQUES

roulottes les 20 min			
	Parking St-Quentin	navette gratuite Centre ville	Parking  St-Quentin
	Beauvais Centre Hôtel de Ville	Tillé Aéroport	 navette Express Hôtel

SERVICE CHRONOPRO

	Le Haut Villé	Argentine	
	ZAC de Ther	Délié	

SERVICE ÉTÉ

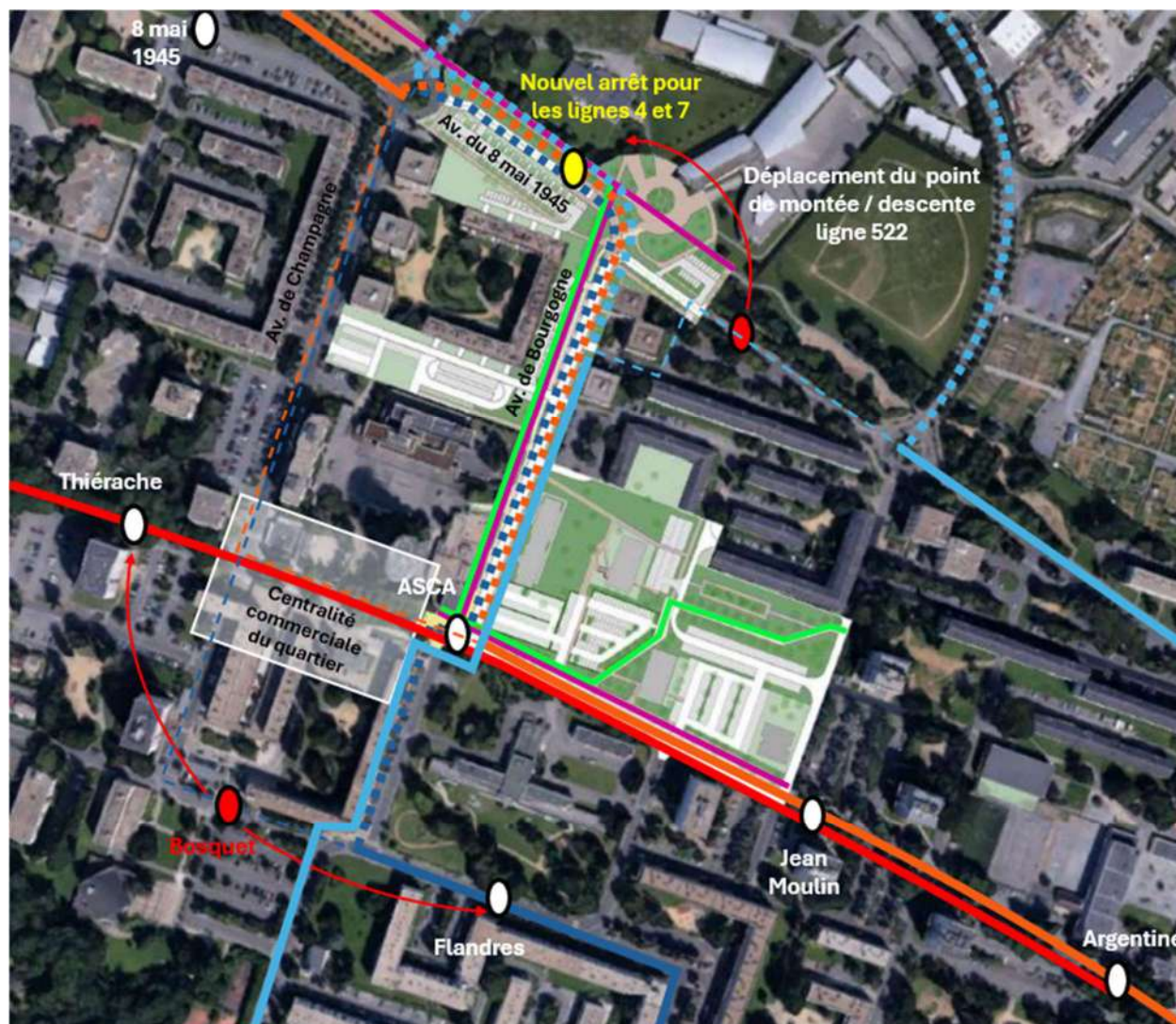
	Hôtel de Ville	Plan d'Eau du Canada	
---	-------------------------	----------------------	---

Deservir sur certaines rotations (voir les horaires)

Projet de renouvellement urbain (NPNRU quartier Argentine)

Aménagements de voiries et paysagers : 8 mai 45 / Bourgogne / Av. Moulin / Rue de Savoie

Etat projeté



Plan de synthèse des Mobilités douces sur le Secteur 1

LEGENDE :

- Piste cyclable bidirectionnelle
- Promenade piétonne
- Bus 7 - - - Nouveau tracé - - - Ancien tracé
- Bus 4 - - - Nouveau tracé - - - Ancien tracé
- Bus 522 - - - Nouveau tracé - - - Ancien tracé
- Ligne Chrono 1
- Arrêt de bus / car supprimé
- Arrêt de bus à créer
- Arrêt de bus existant

Projet de renouvellement urbain (NPNRU quartier Argentine)

Aménagements de voiries et paysagers : 8 mai 45 / Bourgogne / Av. Moulin / Rue de Savoie

Le projet vise une grande modernisation du quartier et son désenclavement par une meilleure intégration urbaine. Le parti d'aménagement retenu pour la réhabilitation des espaces publics du Quartier Argentine (parvis du 8 mai 45, avenue de Bourgogne, avenue Jean Moulin) a pour ambition :

- De distinguer et fluidifier les différents types de mobilités ;
- De développer les itinéraires piétons et cyclistes sécurisés ;
- De permettre la création d'un site propre pour le passage des transports en commun sur l'avenue du 8 mai 45 reliant la centralité du quartier avec les commerces, services administratifs et équipements culturels aux équipements majeurs au nord (collège et salle socio-culturelle).

La création du site propre rue du 8 mai 1945 présente deux intérêts forts :

- La création d'un arrêt de bus supplémentaire à proximité du collège et de la salle socio-culturelle sur les lignes de bus 4 et 7
- La modification d'itinéraire des lignes de bus 4 et 7 depuis l'avenue de Champagne (non aménagée) vers l'avenue de Bourgogne réaménagée pour accueillir les bus.

Le nouvel arrêt « collège » en site propre constituera ainsi un arrêt supplémentaire sur les lignes de bus 4 et 7, améliorant ainsi la desserte en transports en commun de la salle des fêtes et du collège. La ligne de car 522 qui dessert le collège, verra son point d'arrêt déplacé vers ce nouvel arrêt « collège ». Ainsi les montées/descentes seront plus sécurisées et accessibles, le stationnement du car se fera en site propre et non sur une voie circulée, la ligne 522 aura un itinéraire réorienté sur des voies plus adaptées à la circulation des cars.

La modification d'itinéraire de la ligne 7 permet de délester la centralité du quartier du passage d'une ligne de bus (sans modification aucune des conditions de desserte de la ligne) tout en ajoutant un nouvel arrêt « Collège ». Le passage de cette ligne de bus sur le tronçon de l'avenue Jean Moulin (la centralité) qui accueille le marché hebdomadaire serait une problématique résolue grâce à cette évolution.

La modification de tracé de la ligne 4 induit la suppression de l'arrêt Bosquet. Toutefois, il s'agit d'un arrêt situé sur un tronçon de la ligne 4 qui fonctionne de manière dissociée (arrêt différent à la montée et à la descente). Ainsi, les comptages montrent qu'il s'agit d'un arrêt très peu fréquenté (34 montées et 3 descentes par jour en semaine période scolaire). Les usagers de la ligne 4 prenant le bus à l'arrêt Bosquet auront la possibilité de se reporter à l'arrêt Flandres, distant de 180 m, ou l'arrêt Thiérache, situé à 220 m, qui permet une desserte du Centre-Ville toutes les 15 minutes via la ligne Chrono 1 (La ligne 4 propose une fréquence de passage d'environ 1h).

Ce nouveau tracé conforte la volonté de transformer l'avenue de Bourgogne en axe de mobilité douce permettant à la fois de mieux relier le collège au centre du quartier, et de désengorger cette centralité des lignes de bus 4 et 7.

Projet de renouvellement urbain (NPNRU quartier Argentine)

Aménagements de voiries et paysagers : 8 mai 45 / Bourgogne / Av. Moulin / Rue de Savoie

Le centre du quartier accueille à la fois les commerces de pied d'immeuble de part et d'autre de l'avenue Jean Moulin et le marché forain (le plus grand marché de la ville) tous les lundis matin sur la voirie. Le cœur du quartier concentre donc les flux et les traversées piétonnes au quotidien et particulièrement le jour du marché. L'itinéraire de la ligne 7 se voit contrainte les jours de marché par l'installation des marchands forains. Ainsi, la modification de son tracé répond à l'ambition d'avoir un centre apaisé et de fluidifier la desserte en bus les jours de marché.

L'avenue de Bourgogne réaménagée permettra la création d'une voie cyclable bidirectionnelle (largeur de 3 mètres) qui complètera le maillage progressif en voies douces du quartier tel que prévu dans le schéma directeur. Elle se connectera au nord sur la voie cyclable de la rue du 8 mai 1945 et se raccordera à la voie cyclable à venir sur l'avenue Jean Moulin au sud. Ce tracé passe à proximité des équipements publics structurants du quartier et des commerces. En parallèle, les espaces piétons (trottoirs, chemin, contre-allées) seront retravaillés pour assurer leur continuité et leur accessibilité PMR. Le nouveau profil de voirie éloignera les trottoirs des voies à circulation motorisée. Les traversées piétonnes seront repositionnées et sécurisées pour faciliter les déplacements.

La redistribution des flux est accompagnée d'une intervention paysagère qualitative marquant les avenues de Bourgogne et Jean Moulin comme des axes nord-sud et est-ouest majeurs du quartier sur lesquelles s'appuient les pistes cyclables bidirectionnelles et les promenades piétonnes.



2. Stationnement

En ce qui concerne les données de stationnement :

Nombre de places	
Comptage 2016	Projet NPNRU AVP
427 places	424 places

Le projet amène à supprimer 3 places de stationnement sur l'ensemble du périmètre malgré la suppression du linéaire de stationnement sur l'Avenue de Bourgogne au profit des aménagements en faveur des transports en commun.

Le parti d'aménagement retenu est de travailler à nombre de places de stationnement équivalent, de maintenir au minimum de nombre de places PMR existantes et de renforcer la sécurisation et l'accessibilité de tous les secteurs de stationnement pour favoriser le foisonnement des espaces (éviter la sectorisation par résidence).

Stationnement classique semi-perméable

Le projet intègre la gestion de l'eau au point de chute et la désimperméabilisation : augmentation des surfaces enherbées, rénovation des stationnements existants avec mise en place d'un

revêtement perméable (pavés simples enherbés) sur les places de stationnement

Les Services Techniques de la ville de Beauvais ont partagé un retour d'expérience positif sur la mise en place d'un revêtement perméable (pavé simples enherbés) sur les stationnements.



Exemple revêtement

Stationnement PMR – plan guide

Les places de stationnement PMR seront en revêtement lisse : soit en structure alvéolées avec remplissage pavés drainants (de préférence, pour homogénéité de la structure de voirie) soit en enrobés.

L'offre de stationnement PMR ne sera pas dégradée. Elle sera à étudier en détail en phase MOE si les emplacements sont modifiés.